TABLE DES MATIÈRES
Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1er octobre 2026

1. Appel 54
2. Approbation de l'ordre du jour 54
3. Démission 55
4. Assermentations 56
5. Communications du Président 56
6. Communications et réponses de la Municipalité 57

 Réponse de la Municipalité de M. le Municipal Julien WICKI à Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET. Interpellation du 18 juin 2026 intitulée « UAPE libre de manger? » 57

 Réponse de la Municipalité de M. le Municipal Pierre-Henri MEYSTRE à Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET. Interpellation du 10 septembre 2026 intitulée « Une bibliothèque doit-elle devenir un espace de jeux vidéo ? » 58

 Réponse de la Municipalité de M. le Syndic François ARMADA à M. le Conseiller Antoine GIRALDI. Interpellation du 18 juin 2026 intitulée « Adaptation des écoles publiques au changement climatique » 60
7. Élections 62
8. Nomination d'un·e membre à la Commission des affaires immobilières 63
9. Nomination d'un·e membre à la Commission de gestion 63
10. PO23.05REP Rapport sur le postulat du 5 avril 2026 de Mme la Conseillère Ella-Mona Chevalley, intitulé « Pour une alimentation locale, écologique et sociale accessible à tous·x·tes » 64
11. Préavis n° PR26.18PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2027

 Rapportrice : Mme Juliana LEON, Présidente de la Commission des finances 66
12. Préavis n° PR25.37PR concernant l'adoption du nouveau Plan directeur communal d'Yverdon-les-Bains

 Rapportrice : Mme Aurélie-Maude OFER 75
13. Préavis n° PR26.17PR concernant l'adoption du nouveau Règlement relatif au statut du ou de la secrétaire, de ses adjoint·es et du personnel administratif du Conseil communal
 Rapporteur : M. Laurent GILLIARD 77
14. Préavis n° PR26.21PR concernant l'adoption du règlement pour le fonds de réserve de la Commission consultative Suisses-Immigrés, l'adoption du règlement pour le fonds de réserve du Conseil des jeunes de la ville d'Yverdon-les-Bains et l'adoption du règlement pour le fonds de réserve du Conseil des seniors de la ville d'Yverdon-les-Bains
 Rapporteur : M. Abdel SAIAH 78
15. Préavis n° PR26.20PR concernant l'octroi d'un cautionnement simple d'un montant maximal de CHF 440'000.– en faveur de l'association Section de Samaritains Nord Vaudois, pour l'acquisition du bien-fonds n° 6484 sis à la Chaussée de Treycovagnes à Yverdon-les-Bains.
 Rapportrice : Mme Juliana LEON, Présidente de la Commission des finances 78
16. Préavis n° PR26.22PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 780'000.- pour la mise en conformité du Service des énergies avec les normes minimales pour les technologies de l'information et de la communication (TIC)
 Rapporteur : M. Kevin DELAY 80
17. Postulat n°PO25.12PO de M. Onurhan Küçük intitulé « Stop à la gentrification à Yverdon ! Pour un objectif d'un tiers de logements locatifs d'utilité publique d'ici à 2060 »
 Rapportrice : Mme Gloria CAPT 81

18. Postulat n°PO26.13PO de Mme Viviane Dutu intitulé « Pour des seniors moins seul·e·s et mieux protégé·e·s face aux fortes chaleurs » 85

19. Interpellations, simples questions et vœux 88

19.1 Une interpellation de M. le Conseiller Pascal BEYELER
(Pour un trafic fluide et apaisé : réévaluation du réglage des feux de circulations à Yverdon-les-Bains pour réduire les nuisances environnementales et sonores) 88

19.2 Une interpellation de M. le Conseiller Taulant BRUTI
(Consommation de gaz hilarant chez les jeunes : quelle est la situation à Yverdon-les-Bains ?) 93

19.3 Une interpellation de Mme la Conseillère Sophie Pistoia-Grosset
(Soutenir aussi les familles qui travaillent : les aides communales sont-elles suffisamment accessibles et connues ?) 95

19.4 Une question de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ
(La Municipalité entend-elle s'inspirer du concept de la « ville éponge » pour élaborer sa politique climatique ?) 97

20. Divers 97

Les procès-verbaux sont disponibles sur
https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/conseil-communal/seances

Yverdon-les-Bains

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1er octobre 2026

Présidence

Monsieur Mathias ORTEGA, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipale et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :
Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Jean-Daniel CHAPUIS, Sophie CHATELAIN, Viviane FEHLMANN, Martin LOOS, Dominique MAGNIEN, Philippe PAVID, Juan Carlos RAMIREZ, Jérémy RUPA, Tasha RUMELY, Ourdia HACHAD, Nadia RYTZ, Roland VILLARD, Layla OUTEMZABET, Stefania BEUTLER

Membres présent·e·s	**86**
Membres excusé·e·s	**14**
Membres absent·e·s	**0**
Effectif actuel	**100**

M. le Vice-syndic Christian WEILER est excusé pour cette séance.

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, j'aimerais proposer trois modifications de l'ordre du jour.

La première concerne l'élection d'un·e membre du Bureau du Conseil communal pour la législature 2026-2027. Je propose de déplacer ce point au point 7 de notre ordre du jour.

La deuxième modification concerne la Commission de gestion. À la suite de la démission d'une membre, un poste est désormais vacant au sein de cette Commission. Je propose donc d'ajouter la nomination d'un·e membre à la Commission de gestion au point 9 de notre ordre du jour.

Finalement, la troisième modification concerne le préavis PR26.18PR. Afin de respecter le délai prévu par l'article 33, alinéa 1, de la loi sur les impôts communaux (LICom), je propose de déplacer ce préavis au point 11 de notre ordre du jour, afin que le Conseil puisse se prononcer sur celui-ci et qu'il puisse être transmis au Canton avant le 30 octobre 2026.

Cela signifie que nous aurons :

Au point 7, Élection d'un·e membre du Bureau du Conseil communal pour l'année 2026-2027 ;
Au point 9, la nomination d'un·e membre à la Commission de gestion ;
Au point 11, le préavis PR26.18PR Arrêté d'imposition 2027 ;
Au point 12, le préavis PR25.37PR PDCom,
Et au point 13, le préavis PR26.17PR Nouveau statut du personnel du Conseil communal ;

Comme vous pouvez le voir à l'écran.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Mme la Conseillère Gloria CAPT vous avez demandé la parole ?

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Pas du tout.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Très bien.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Les modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Au point 19 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions suivantes :

19.1 Interpellation de de M. le Conseiller Pascal BEYLER (Pour un trafic fluide et apaisé : réévaluation du réglage des feux de circulations à Yverdon-les-Bains pour réduire les nuisances environnementales et sonores)

19.2 Interpellation de M. le Conseiller Taulant BRUTI (Consommation de gaz hilarant chez les jeunes : quelle est la situation à Yverdon-les-Bains ?)

19.3 Interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (Soutenir aussi les familles qui travaillent : les aides communales sont-elles suffisamment accessibles et connues ?)

19.4 Question de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ (La Municipalité entend-elle s'inspirer du concept de la « ville éponge » pour élaborer sa politique climatique ?)

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que modifié.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. DÉMISSION

Je ne lirai pas le courrier de démission, toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez le consulter auprès de notre secrétariat.

En date du 19 septembre 2026 le Secrétariat du Conseil communal a reçu la démission de M. le

Conseiller Thierry PIDOUX, avec effet immédiat.

M. le Conseiller a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe PLR du 12 avril 2024 au 19 septembre 2026.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. le Conseiller Thierry PIDOUX pour son engagement au sein de notre Conseil.

4. ASSERMENTATIONS

2 élus n'ont pas pu être présents lors de la journée d'assermentation du 20 juin 2026 et lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre dernier.

Il s'agit de MM. Thierry FRACHEBOUD et Marc NICODET.

Et suite à la démission de M. Thierry PIDOUX, le Conseil communal se retrouve avec un siège vacant pour le groupe PLR.

Mme Manuela COLLAUD, 1ère des Viennent-ensuite de la liste du groupe PLR, née en 1958 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Thierry PIDOUX.

Je prie Mme Manuela COLLAUD, MM. Thierry FRACHEBOUD et Marc NICODET de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Madame, Messieurs, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Mathias ORTEGA.

Mme Manuela COLLAUD : « Je le promets »

M. Thierry FRACHEBOUD : « Je le promets »

M. Marc NICODET : « Je le promets »

Mme la Conseillère, MM les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs et scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courrier

En date du 22 septembre 2026, j'ai reçu la lettre de démission du Bureau du Conseil communal de M. le Conseiller Philippe GRUET. L'élection d'un·e nouveau membre aura lieu au point 7 de notre ordre du jour.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Intervention de M. le Conseiller Juan Ramirez

Lors de notre séance du 10 septembre, la parole a été retirée à M. le Conseiller Juan RAMIREZ lors de sa prise de parole suite à la communication de la Municipalité CO26.05, au motif qu'il n'était pas permis par le règlement du Conseil communal d'intervenir au moment des communications de la Municipalité.

Nous avons ensuite demandé un avis à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes sur l'application du règlement. Le retour de la DGAIC indique que la discussion doit être ouverte soit après chaque communication, soit à la fin de l'ensemble des communications.

Des excuses formelles ont ainsi été transmises à M. RAMIREZ que je réitère ici en présentiel et nous vous avons transmis le texte complet de son intervention pour que vous puissiez en prendre connaissance dans sa totalité.

Je précise également qu'il y a un point « Divers » au point 20 qui a été rajouté à notre ordre du jour pour distinguer clairement le point « Divers » du point précédent « Interpellations, simples questions et vœux ».

6. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic François ARMADA :

Oui, la Municipalité a trois réponses à adresser à ce Conseil. La première c'est à l'interpellation 26.14 de Mme Sophie PISTOIA, c'est M. WICKI qui y répondra. La deuxième, c'est l'interpellation 26.17 de Mme Sophie PISTOIA et c'est M. MEYSTRE qui y répondra. Et la troisième réponse, c'est à la question 26.14 de M. Antoine GIRALDI et c'est moi-même qui y répondrai.

Réponse de la Municipalité

de M. le Municipal Julien WICKI à Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET. Interpellation du 18 juin 2026 intitulée « UAPE libre de manger? »

M. le Municipal Julien WICKI :

Mme la Conseillère communale, tout d'abord je tiens à vous présenter nos excuses pour le retard avec lequel cette réponse vous parvient, il y a eu une petite incompréhension lors de la dernière séance sur le moment où vous faire parvenir cette réponse, mais la voilà enfin.

Donc concernant votre interpellation « UAPE, libre de choisir son heure de repas, mais libre de ne pas manger », je peux vous transmettre les informations suivantes. Nous remercions d'abord l'interpellatrice pour son intérêt à l'égard de l'organisation des repas du midi au sein des unités d'accueil pour écoliers, les UAPE, de la Commune. Je vais d'abord répondre en même temps à ces deux premières questions sur les procédures existantes.

La première chose à dire, c'est que la loi sur l'accueil de jour, la loi cantonale, n'exige pas un cadre général. Elle est en fait plus exigeante que ça et examine le cadre de chaque UAPE indépendamment. Un cadre dont la directrice est garante. Chaque structure dispose donc d'un concept pédagogique qui lui est propre et chaque concept est validé par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants, le SCAJE. Dans ces concepts, les moments liés à l'alimentation, petit-déjeuner, repas de midi, goûter, occupent une place centrale et sont clairement détaillés dans la manière dont ils sont pris en charge. Différentes approches pédagogiques peuvent ainsi être mises en œuvre lors des repas.

Je vais me concentrer sur celle qui vous intéresse et qui porte le nom de « repas libre », qui permet aux enfants de bénéficier d'une plus grande autonomie dans la gestion de leur temps de repas, mais, et c'est très important, à l'intérieur d'un cadre clairement défini. C'est-à-dire qu'effectivement ils vont pouvoir choisir le moment sur une plage horaire donnée où ils vont se rendre à table avec des rappels réguliers de la part des éducateurs et des éducatrices pour leur rappeler qu'ils sont au

moment du repas et qu'ils sont donc invités à s'y rendre à un moment donné.

Je vais entrer dans le détail de cette procédure en répondant à vos questions suivantes, notamment la question 3 qui porte sur les méthodes de contrôle et de suivi. J'aimerais tout d'abord dire que le dispositif du repas libre est notamment soutenu et documenté par la plateforme romande de l'accueil de l'enfance, Pro Enfance, qui en souligne les bénéfices. Le rapport établi par cette plateforme se trouve facilement en ligne et je le tiens évidemment à disposition du Conseil communal si souhaité. Les premières observations réalisées dans les structures ayant mis en œuvre ce dispositif mettent en évidence plusieurs effets très positifs, parmi lesquels un meilleur respect du rythme individuel des enfants, une diminution du niveau sonore dans les espaces de repas, ainsi qu'un renforcement de leur autonomie dans la gestion de leur temps et de leurs activités. On constate même qu'en fait les enfants mangent mieux et plus parce qu'ils mangent à leur rythme. Ces éléments contribuent à améliorer la qualité globale de l'accueil proposé aux enfants tout en maintenant un encadrement éducatif adapté et sécurisé.

Sur le plan opérationnel, les structures assurent un contrôle par l'intermédiaire du personnel éducatif présent lors des repas ainsi que par la tenue de listes de prise de repas permettant de suivre pour chaque enfant la fréquentation effective du moment du repas. Il n'y a donc aucune chance pour qu'un enfant, si vous me passez l'expression, passe entre les gouttes et soit oublié par les éducatrices et les éducateurs. Si un enfant ne se rend pas de lui-même au repas, le personnel va l'inviter de différentes manières et à plusieurs reprises à le faire.

Il convient toutefois de souligner qu'en aucun cas un enfant n'est contraint de manger, et cela indépendamment du dispositif du repas, libre ou plus classique. Une telle pratique n'est en effet plus pratiquée dans les UAPE et cela indépendamment de l'organisation du repas. Si un enfant devait ne pas manger à un repas, l'équipe éducative s'approche alors des parents concernés afin d'identifier les facteurs pouvant expliquer cette situation. Les situations éducatives font l'objet d'un suivi quotidien par les référents éducatifs ainsi que d'échanges lors des colloques d'équipes organisés au sein de chaque structure.

Bref, il arrive effectivement qu'un enfant ne mange pas au repas de midi dans une UAPE. C'est à la fois exceptionnel et ce n'est évidemment pas dû à une inadvertance ni des enfants ni des professionnels. Et ça a encore moins de lien avec le dispositif dit du repas libre. Au contraire, les dispositifs de repas libre, comme je vous le disais, permettent aux enfants de mieux manger, de manger dans de meilleures conditions et de manger plus.

Avec le professionnalisme qui les caractérise, le personnel des UAPE accompagne chaque enfant dans ces moments importants pour les guider vers une autonomie progressive et adaptée à leur âge. Sur ce chemin, les parents sont évidemment des acteurs centraux. Et je terminerai par inviter tout parent qui nous écouterait à prendre contact avec la structure de son enfant s'il a des questions sur ces moments de repas. Ce sont en effet des moments importants pour la santé des enfants et ils sont traités comme tels par le personnel éducatif. Je vous remercie.

Réponse de la Municipalité

de M. le Municipal Pierre-Henri MEYSTRE à Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET. Interpellation du 10 septembre 2026 intitulée « Une bibliothèque doit-elle devenir un espace de jeux vidéo ? »

M. le Municipal Pierre-Henri MEYSTRE :

Je vais tenter d'être aussi rapide que mon collègue, mais au vu du nombre de questions, ça va prendre juste un petit peu de temps. Je remercie Mme la Conseillère pour cette interpellation. Elle soulève de nombreuses questions importantes, que ce soit concernant les missions d'un lieu de vie, de rencontres et de cultures telles que la bibliothèque, ou encore concernant les risques liés à la consommation et à l'utilisation de moyens technologiques par la jeunesse.

Je tiens premièrement à rappeler que l'un des buts de la bibliothèque est d'offrir à toutes et tous un accès à l'information et à la culture dans leur diversité. Ainsi, de nombreuses offres complémentaires auprès des livres sont proposées au public yverdonnois. Des jeux de société, la

possibilité d'écouter des albums, un mini cinéma, ainsi que des ordinateurs et imprimantes en libre accès, entre autres. Cette diversité est garante de la capacité de l'institution à fédérer un large public, comme en démontrent les chiffres de fréquentation en hausse ces dernières années.

Il est également important de préciser que les jeux vidéo font pleinement partie de la culture et, loin d'être à la marge, ils constituent la première industrie mondiale. Le jeu vidéo pèse aujourd'hui plus lourd que le cinéma et la musique réunies, avec une grande diversité d'offres, allant des blockbusters à des œuvres indépendantes voire expérimentales. Les politiques fédérales soutiennent d'ailleurs cette industrie culturelle via Pro Helvetia pour développer les jeux suisses, diversifiés et de qualité. Et dans la région yverdonnoise, il existe un tissu local associatif avec lequel la bibliothèque collabore. Le jeu vidéo n'est en outre pas un objet culturel isolé. Il existe de nombreux liens entre les jeux vidéo et les autres pans de la culture. Par exemple, la littérature, le cinéma et le jeu vidéo s'inspirent mutuellement et partagent des histoires, un univers et des personnages.

Pour ces raisons, il est pertinent que la bibliothèque s'intéresse aux jeux vidéo au même titre qu'aux films ou aux bandes dessinées en tant qu'œuvres artistiques, vectrices d'images et d'imaginaires. La grande majorité des bibliothèques des villes romandes intègrent d'ailleurs, d'une manière ou d'une autre, le jeu vidéo à leur service.

À la question numéro 1 : Les origines de cette offre remontent à 2016 avec un processus initié par un projet « Des pages au joystick ». Il s'agissait de la création de jeux par des jeunes et d'une exposition à la bibliothèque. Une formalisation et une pérennisation de l'offre ont ensuite été réalisées via un groupe de travail comprenant une personne de l'UNIL et des associations vidéoludiques locales. Des tests ont eu lieu dans divers espaces de la bibliothèque pour aboutir au concept Play qui se trouve au premier étage. Il s'agit d'un espace de jeu complété par des livres autour du jeu vidéo et par des jeux de société. Les objectifs de ce projet étaient les suivants : favoriser des expériences variées et la découverte de la diversité du jeu vidéo, favoriser une interconnexion des supports de médiation entre jeux vidéo et création littéraire, cinématographique, musicale, etc., présenter et légitimer la pratique culturelle vidéoludique, intégrer cette pratique dans les missions de la bibliothèque, dialoguer sur des thèmes tels que la violence, le harcèlement, l'addiction, etc. À ces objectifs initiaux se sont rajoutés par la suite : réduire les inégalités d'accès aux jeux vidéo pour avoir accès à une culture commune, renforcer le lien social entre les jeunes.

Tout comme il existe des inégalités dans l'accès à la culture, il y a des inégalités dans l'accès au numérique en général et aux jeux vidéo en particulier. Le jeu vidéo, notamment sur console, peut représenter un budget que toutes les familles n'ont pas. Une partie des jeunes est donc exclue de la culture et des expériences que leurs camarades partagent. Par son fonctionnement et les services qu'elle offre, la bibliothèque lutte contre les difficultés d'accès à la culture et elle entend faire de même avec le numérique, que ce soit en mettant à disposition des ordinateurs, des imprimantes, en permettant à des jeunes de jouer aux jeux vidéo ou en organisant des activités.

L'espace Play et l'offre autour du jeu vidéo contribuent aussi au renforcement du lien social, qui est un des buts de la bibliothèque. Ce fonctionnement amène des interactions, même entre jeunes qui ne se connaissent pas. Une inégalité dans ce domaine est celle aussi entre les garçons et les filles. Celles-ci osent moins prendre une manette dans un espace fréquenté et risquent un jugement sur leurs compétences vidéoludiques. Une console Switch va donc être prêtée sur place pour une expérience de jeu plus personnelle. Les animations organisées prennent aussi en compte de diverses manières cette inégalité pour tenter de la réduire et de déstigmatiser le jeu féminin.

À la question 2, qui concerne le nombre d'emprunts de livres réalisés par les jeunes qui utilisent l'espace Play. Il n'existe malheureusement pas de statistique précise pour des questions de protection des données. S'il n'est pas possible de dire combien de livres les personnes jouant à Play ont emprunté, on peut observer que le même public utilise plusieurs services différents de la bibliothèque. Il emprunte des livres et joue à des jeux vidéo. Les diverses pratiques ne s'opposent pas, mais au contraire entrent en dialogue et se renforcent mutuellement.

À la question 3 concernant la cohérence avec les préoccupations actuelles des familles concernant le temps passé devant les écrans, la bibliothèque prend en compte la problématique des écrans et

du temps passé devant ceux-ci dans le développement de ses différentes offres. Lors de la création de nouveaux services ou le réaménagement d'espace, elle prend garde à installer des écrans que lorsqu'ils sont nécessaires. La bibliothèque a par exemple décidé de ne pas mettre d'écran en espace enfant. Donc l'espace enfant c'est l'espace qui est dédié aux 0-10 ans au troisième étage. Il faut également noter que l'offre de la bibliothèque est réfléchie et cadrée. La sélection des jeux est faite avec soin et adaptée à l'âge du public. La bibliothèque met en place des règles de comportement pour garantir un espace convivial et la durée de jeu est limitée. Elle est limitée par exemple à maximum une heure par jour et par enfant.

Le jeu vidéo a aussi des effets positifs dans le cadre d'un usage adapté en termes d'âge, de type et de durée de jeu. Des études mettent en lumière une amélioration de l'attention, de la vitesse de prise de décision, des performances cognitives et des capacités analytiques. Il peut aussi avoir un effet positif sur les capacités linguistiques et sociales ainsi que la gestion des émotions.

L'offre de la bibliothèque n'est donc pas un produit d'appel sans limite, mais bien une proposition pondérée, accompagnée d'actions de médiation et réfléchie par une bibliothèque en phase avec les enjeux sociaux et culturels actuels.

À la question 4, en ce qui concerne les frais de cette prestation, les frais annuels ont été les suivants. CHF 200.- pour le matériel, CHF 250.- pour les acquisitions de jeux. Et à cela, il faut rajouter les frais fixes et les frais de mise en place réalisés en 2019 et 2020. Ça représente environ CHF 6'500.- pour le mobilier, le graphisme et le matériel électronique. La gestion de l'espace est assurée par la personne qui est à l'accueil de l'espace jeune et n'engendre donc pas de coûts supplémentaires. Les actions de médiation culturelle sont intégrées au budget des activités culturelles de la bibliothèque.

Et pour terminer, je répondrai à la question 5 et 6. Pour moi, elles se regroupent. Au vu des éléments ci-dessus, aucune discussion n'est actuellement en cours pour arrêter cet espace ou stopper cette offre. En revanche, elle continuera à être actualisée au fil des évolutions du domaine. Je vous remercie de votre attention.

Réponse de la Municipalité

de M. le Syndic François ARMADA à M. le Conseiller Antoine GIRALDI. Interpellation du 18 juin 2026 intitulée « Adaptation des écoles publiques au changement climatique »

M. le Syndic François ARMADA :

À la question du Conseiller communal GIRALDI qui demandait quels étaient les travaux d'adaptation pour les écoles publiques et surtout à quelle vitesse l'adaptation des bâtiments en zone publique est-elle exécutée et quels sont les indicateurs choisis pour le suivi et le contrôle de l'efficacité des mesures, j'apporte la réponse suivante.

Tout d'abord, la Municipalité remercie M. le Conseiller GIRALDI pour ses questions qui ont été posées en juin, au tout début de la canicule. L'été qui a suivi a bel et bien confirmé à quel point ces questions étaient pertinentes. Nous reprendrons ici les trois axes soulevés dans un contexte financier qui nous oblige à répartir nos moyens là où ils auront le plus d'effet.

Le premier volet est le volet de quels travaux d'adaptation ? Sur le bâtiment, le confort en été repose sur 3 leviers principaux : la protection solaire, la ventilation nocturne et l'inertie thermique. Pour les constructions neuves, nous respectons la norme SIA 180 et les standards SNBS, qui correspondent donc aux standards de la construction durable suisse, qui est un label national, qui évalue la garantie de la durabilité globale d'un bâtiment, d'un quartier ou d'une infrastructure tout au long de son cycle de vie.

Pour le futur Collège de la Passerelle, par exemple, il y a des simulations qui sont faites, elles sont conformes, elles intègrent déjà ces scénarios climatiques de CH2025. Donc on voit bien que les éléments qui sont pris en considération sont des éléments qui tiennent compte de la situation réelle, actuelle. Pour les rénovations, nous essayons d'appliquer ces exigences dans la mesure du raisonnable. Parce que les contraintes des bâtiments font qu'on ne peut pas avoir les mêmes

interventions que sur les bâtiments neufs, bien évidemment.

Un autre volet qui est un levier aussi intéressant, c'est l'usage des bâtiments. Même les meilleures constructions ne servent à rien si les fenêtres restent fermées la nuit ou si les stores ne sont pas baissés aux heures pleines. Pour éviter cela, des campagnes sur les bonnes pratiques seront menées avec les quatre établissements scolaires avant l'été 2027.

Par rapport aux mesures qui sont les plus légères et qui peuvent se faire relativement rapidement. Sur les sites les plus exposés, le Service des bâtiments étudie déjà la sécurisation des ouvertures afin de pouvoir les ouvrir en période nocturne, la motorisation des coupoles, là aussi, et des fois même la programmation, c'est-à-dire qu'on peut déclencher des ouvertures de coupoles et des fermetures en période nocturne, la réparation des protections solaires et l'installation de brasseurs d'air. La réparation des protections solaires, comme vous avez très certainement pu le voir, toutes les années, nous avons grand nombre de ces réparations. Et là aussi, on s'y attelle rapidement, car ça conditionne les conditions d'une classe en été. Et il est important de pouvoir offrir les meilleures conditions aux élèves qui viennent dès le matin.

Par rapport à ce qui est des cours, donc, j'ai déduit que quand M. le Conseiller parlait d'espace public et après faisait la description de cours, il considérait les espaces publics au niveau des cours d'école. Donc nous végétalisons et désimperméabilisons les cours, ça s'est fait au Collège des Rives, ça se fait dans le cadre des projets qui sont en cours et puis ça se fait aussi de manière ponctuelle dans le traitement des cours d'école. On a un programme sur les cours d'école. Il y en a déjà toute une série qui sont faites et les prochaines, les dernières sont dans le pipeline pour la suite.

Par rapport au rythme, la Municipalité a décidé de ne pas lancer une campagne d'adaptation site par site. Cela demanderait des investissements importants pour des gains limités. Nous traitons le confort estival au moment des rénovations globales, idéalement, qui se priorisent selon l'ancienneté des bâtiments et de leur consommation énergétique. Le plan des investissements ne contient pas de ligne propre à la lutte contre la surchauffe des bâtiments. Ces mesures sont en effet réalisées avec d'autres travaux d'assainissement énergétique pour lesquels, là, il y a bel et bien des lignes prévues au plan des investissements.

La protection thermique estivale fait en revanche partie intégrante des cahiers des charges de tous les projets de rénovation d'importance et de constructions neuves. Son coût est donc compris dans les enveloppes prévues au plan des investissements pour le parc immobilier. Cette approche optimise les coûts. L'enveloppe du bâtiment, le confort hivernal et le confort estival sont traités en une seule intervention. En plus des projets déjà identifiés en tant que tels, le plan des investissements prévoit pour les périodes 2027, 2028 et 2029 deux enveloppes, l'enveloppe de la ligne 3669, rénovation et assainissement énergétique, avec des millions pour 2027, CHF 3'000'000.-, 2028 CHF 6'000'000.-, 2029 CHF 6'000'000.-. Ces chiffres sont à interpréter pour l'ensemble du parc immobilier, donc c'est bel et bien une partie de ces montants-là qui sont à considérer pour le parc scolaire.

Et puis en parallèle à ça, pour les petites interventions, comme par exemple pour les réparations de stores ou des sécurisations de fenêtres, nous avons au plan des investissements la ligne 3670, maintenance et entretien, dans laquelle nous avons pour 2027 CHF 2'400'000.-, pour 2028 aussi et 2029 aussi, CHF 2'400'000.-. Donc ces montants-là permettent d'avoir une certaine réactivité lorsqu'il faut agir pour ces locaux scolaires par rapport à des questions de température.

Ce choix tient compte des contraintes budgétaires de la Ville, bien évidemment, puis ça regroupe les travaux. Comme je vous l'ai dit auparavant, on évite ainsi de faire deux fois le travail et d'installer des installations de chantier à double. Les solutions sobres, par contre, appelées low-technique, elles sont moins chères, elles peuvent se faire de manière plus rapide que la mise en place d'une climatisation, par exemple. D'ailleurs, la Municipalité n'envisage à ce stade pas d'équiper les locaux scolaires de climatisation.

Nous mobilisons bien évidemment toutes les subventions possibles, notamment celles du Programme Bâtiments. En plus, ces mêmes travaux réduisent la consommation d'énergie,

adaptation climatique et décarbonatation avancent de pair, comme le souhaitait le Conseiller GIRALDI. Certains bâtiments vont devoir attendre par contre quelques années parce que bien évidemment il y a une planification qui se fait et puis dans l'intervalle on agit spécifiquement avec les mesures simples que je vous ai évoquées auparavant. Nous coordonnons nos démarches avec le Canton bien évidemment qui finalise les directives et qui privilégie les mêmes solutions que nous.

Par rapport aux indicateurs, il n'existe pas d'indicateur unique qui puisse rendre compte de situations très différentes d'un site à l'autre. Le suivi se fait sur 3 niveaux, là aussi. L'évaluation du confort estival dans chaque projet, et c'est des spécificités qui sont liées à l'emplacement, à l'orientation de chaque projet. Une grille d'évaluation par site qui est établie, et puis aussi ce qui a été mis en place par le Canton, le relevé des températures qui se fait dans chaque bâtiment scolaire vaudois. Donc des mesures avant-après seront réalisées sur un échantillon de salles. La Ville suivra aussi la surface désimperméabilisée et le nombre d'arbres plantés dans les cours.

En conclusion, la Municipalité partage le constat. Les vagues de chaleur seront de plus en plus fréquentes, de plus en plus longues et de plus en plus fortes. Passer à la vitesse supérieure ne veut pas dire multiplier les interventions coûteuses et partielles. Cela signifie de cibler juste, regrouper les travaux et faire en sorte que chaque franc investi serve à la fois à l'adaptation et à la décarbonatation. La nouvelle Municipalité confirme qu'elle poursuit le travail engagé par les années passées. Je vous remercie de votre attention.

Discussion s/communications

M. le Président Mathias ORTEGA :

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble des communications de la Municipalité.

M. le Conseiller Antoine GIRALDI :

Merci beaucoup, M. le Syndic, pour cette réponse complète. Alors juste, décarbonatation, c'est élimination des carbonates dans le sol et dans l'eau. Du coup, c'est décarbonation, le vrai mot. Mais par contre, je tiens à souligner que vous avez mentionné un scénario qui est très intéressant et je suis ravi d'entendre que la Municipalité s'occupe de CH2025 qui est développé par MétéoSuisse. Ils vont décliner dans les zones suisses, donc des régions précises, ces scénarios-là, et ce serait bien de voir les niveaux de risque qu'il y a pour notre région et du coup estimer les coûts, parce que vous allez cibler tout ça pour ne pas faire de grosses dépenses, même si je pense que ces dépenses vont être nécessaires et peut-être à un ordre de grandeur supérieur à ce qu'on doit déjà faire. Voilà, mais merci beaucoup pour cette réponse.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Précision de ma part, étant donné qu'il s'agit de réponses à des questions, interpellations et pas des communications directes de la Municipalité, peuvent prendre la parole les personnes qui ont déposé lesdites questions et interpellations. Est-ce que parmi ces personnes il y a d'autres volontés de prise de parole ? Non.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ? M. le Syndic ? Non. Très bien. Merci.

7. ÉLECTIONS

Élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

Suite à la démission du Bureau de M. le Conseiller Philippe GRUET, le Bureau se trouve avec un poste de scrutateur·rice vacant. Nous allons procéder à l'élection d'un·e scrutateur·rice au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Le groupe PLR vous propose en remplacement de M. Philippe GRUET, M. Gabriel DELABAYS.

M. le Président Mathias ORTEGA :

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a un candidat(e) pour un poste à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Ça ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élu M. Gabriel DELABAYS pour le groupe PLR comme scrutateur au Bureau du Conseil communal.

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce Bureau.

8. NOMINATION D'UN·E MEMBRE À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Suite à la démission de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD de la Commission des affaires immobilières, celle-ci se retrouve avec un poste de membre à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Le groupe PLR propose de nommer M. Marc NICODET, que l'on ne présente plus.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Marc NICODET est nommé membre à la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

9. NOMINATION D'UN·E MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION

Suite à la démission de Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET de la Commission de gestion, celle-ci se retrouve avec un poste de membre à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Le groupe Solidarité & Écologie propose la candidature de Thierry FRACHEBOUD pour la Commission de gestion.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Thierry FRACHEBOUD est nommé membre à la Commission de gestion.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

10. PO23.05REP

RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 5 AVRIL 2026 DE MME LA CONSEILLÈRE ELLA-MONA CHEVALLEY, INTITULÉ « POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE ACCESSIBLE À TOUS·X·TES »

J'ouvre la discussion sur le rapport PO23.05REP de la Municipalité, respectivement sur la nomination d'une commission pour préaviser de la prise d'acte de ce rapport.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Alors, le groupe Solidarité & Écologie remercie la Municipalité pour la réponse à ce postulat de notre ancienne collègue Ella-Mona CHEVALLEY, qui invitait, je le rappelle, à étudier la possibilité d'intégrer dans les subventions au développement durable la possibilité de bénéficier d'une subvention pour l'abonnement à un panier de produits alimentaires issu d'une structure de la région du Nord vaudois, ainsi qu'à promouvoir cette offre particulièrement auprès des personnes à faible revenu, par exemple aux personnes bénéficiaires de la carte Caritas.

Nous remercions la Municipalité, mais nous avons quelques critiques à émettre à cette réponse, à commencer par le temps mis avant de recevoir un rapport. Ensuite, nous regrettons que l'idée initiale du postulat, qui était celle d'octroyer des subventions pour des abonnements à des paniers en fonction de l'accès au subside, comme ça se fait par exemple à Vevey, ait été écartée au fond de la solution préconisée par la Municipalité. Pourtant, les constats qui sont faits dans ce rapport autour des barrières financières vers l'abonnement à des paniers plaident pour des subventions, et cet aspect a pour autant été écarté.

L'option choisie par la Municipalité de mettre cinq paniers par année à disposition à l'épicerie Caritas nous semble relativement faible et comporte divers risques, même si mieux que rien évidemment, mais l'idée d'un abonnement de panier de produits alimentaires, c'est une dimension contractuelle. Une personne fait le choix de s'abonner et reçoit ensuite des denrées. C'est une manière de s'adapter à la réalité de la production suisse et de se rapprocher aussi des producteurs. Là, dans le cas où les paniers sont mis à disposition à l'épicerie, on sort de cet aspect contractuel et il y a un risque non négligeable que, par exemple, les paniers ne soient pas pris ou pris seulement à des périodes de l'année où le choix est plus varié.

Donc on a plusieurs questions à ce sujet à la Municipalité. Est-ce que cette question du choix des paniers en fonction de l'année a été réfléchie et des solutions pensées si ça devait arriver que les paniers ne soient pas pris, notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire ? À l'inverse, si cela fonctionnait particulièrement bien, qu'est-il envisagé pour augmenter au fur et à mesure le nombre de paniers fournis pour répondre à la demande ? Et puis, une autre question, ces projets de paniers à l'épicerie Caritas sont projetés pour une durée de deux ans. Qu'est-ce qui va conditionner une suite éventuelle ? Qu'est-ce qu'on va recevoir comme rapport dans deux ans pour nous informer si ces dispositifs s'améliorent, s'ils continuent, pourquoi au fond avoir pris une échéance de deux ans et comment s'assurer de l'ancrage de ce dispositif ?

Voilà, donc on a trouvé quand même un peu de positif dans la réponse qui est de toute façon que les choses avancent et on remercie également pour la partie de la promotion des paniers qui nous semble quant à elle satisfaisante. Nous accepterons cette réponse même si nous trouvons qu'elle répond à moitié au postulat et reviendrons peut-être au budget avec une proposition par rapport à la proposition initiale, les subsides. Merci.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Pour rappel, la discussion est ouverte sur le fait de nommer une commission pour préaviser ou non de ce rapport. Est-ce que ces éléments motivent dans un sens ou dans l'autre le fait de nommer une commission ou de simplement prendre acte du rapport sur ce postulat ?

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Eh bien, au vu des éléments que j'ai avancés, je pense qu'il serait intéressant de se réunir en commission pour évaluer de potentielles améliorations ou ajouts à cette réponse de la Municipalité qui, au fond, ne répond que partiellement au postulat qui avait été voté par notre Conseil communal. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

L'idée de ce postulat ou de ce projet, c'est de commencer une phase pilote. C'est vrai que le projet peut être perfectible, mais il répond au moins à une majorité des éléments soulignés dans le postulat de Mme Ella-Mona CHEVALLEY. Le projet a été construit avec justement les agriculteurs de proximité qui eux répondent aux critères demandés par le postulat et en parallèle de ce projet pilote il y a aussi toute une phase d'études aussi pour essayer d'embarquer aussi les autres agriculteurs de notre Commune, de notre région, pour qu'ils puissent tendre aussi vers une agriculture biologique et participer à ce modèle.

Le modèle qui a été choisi, c'est un modèle qui satisfait justement les agriculteurs de proximité avec qui nous pouvons justement avoir un contrat. L'idée c'est de faire un projet pilote d'une année puis ensuite de retester le projet puis de voir s'il y a effectivement des éléments tels que vous avez soulignés qui pourront être améliorés pour faciliter l'accès à ces paniers peut-être via directement des subventions. Je vous remercie.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Y a-t-il d'autres interventions sur le renvoi à l'étude d'une commission de cette réponse au postulat ?

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le renvoi en commission est refusé à une évidente majorité.

Discussion s/prise d'acte

Nous allons à présent ouvrir la discussion sur la prise d'acte du rapport de ce postulat. J'ouvre sans autre formalité la discussion sur sa prise d'acte.

M. le Conseiller Konrad EHRBAR :

Plus de 40% des causes de maladie seraient liées au statut social. Avec un investissement de seulement CHF 15'900.- par an, ce projet pilote permet de faciliter l'accès aux personnes dont le besoin à une alimentation saine, locale et non contaminée par des pesticides ou d'autres produits chimiques de manière simple et concrète. C'est une mesure ciblée qui contribue à la fois à la santé publique et à l'accès d'une alimentation de qualité. Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir les mesures proposées et à prendre acte de ce rapport.

M. le Président Mathias ORTEGA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise d'acte du rapport PO23.05REP est acceptée 60 oui, 16 abstentions et 6 non.

11. PRÉAVIS N° PR26.18PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2027
RAPPORTRICE : MME JULIANA LEON, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme LEON donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire les trois derniers paragraphes du corps du rapport avec un commentaire sur le dernier paragraphe puis procéder à la lecture de la conclusion.

Les recettes fiscales de 2025 se sont élevées à CHF 61'100'000.- avec une valeur du point d'impôt de CHF 814'676.-. La force fiscale par habitant de la Ville demeure par ailleurs relativement faible en comparaison avec les autres principales villes vaudoises. Dans ce contexte, la Commission considère que dans la première année de cette nouvelle législature, il est sage de maintenir le taux d'imposition à son niveau actuel et de ne pas le modifier. Cette stabilité permet de donner à la Municipalité et au Conseil communal le temps d'apprécier l'évolution de la situation financière, notamment au regard de la stagnation des recettes d'imposition des personnes physiques et des différentes incertitudes économiques.

Enfin, c'est ce que disait le dernier paragraphe du rapport, en cas d'acceptation de l'initiative 12% soumise au vote le 27 septembre prochain, des changements pourraient intervenir dans la répartition des dépenses entre le Canton et les communes. Ceci pourrait fragiliser les finances communales, notamment en matière de péréquation financière.

Comme vous le savez, l'initiative cantonale 12% a été acceptée par le peuple dimanche dernier. Celle-ci n'a pas d'impact direct sur les recettes fiscales de la Commune. Toutefois, les répercussions indirectes sont à ce stade inconnues. Ceci est une raison de plus pour garder une certaine prudence et la COFI restera attentive à cela.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion s/arrêté d'imposition

M. le Président Mathias ORTEGA :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2027 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et, pour le premier, ses alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai une intervention sur le point d'impôt lui-même. Donc je ne sais pas s'il faut que je la fasse maintenant, parce que nous vous proposons... Ça a été déposé, normalement, une baisse de 2 points. Est-ce que je la fais maintenant ou est-ce qu'il y a un point ultérieur où vous voulez que j'intervienne ?

M. le Président Mathias ORTEGA :

Oui, il s'agit du bon moment pour faire cette demande.

Proposition

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

d'amendement

Dimanche, les Vaudois ont parlé. 53% pour une baisse d'impôt de 12%. Le message est clair, la population veut respirer. Yverdon, elle, reste à 75 points. La moyenne cantonale est à 69,4. Parmi les grandes villes, seules Lausanne et Renens font pire. Ce n'est pas un détail. Notre base fiscale s'érode. En dix ans, la Ville a gagné plus de 1'000 habitants, mais la valeur du point d'impôt par habitant a baissé. Notre revenu fiscal par habitant est le plus faible des grandes villes vaudoises, moins de la moitié de la moyenne cantonale. Les contribuables mobiles choisissent leur commune. Ceux qui ne peuvent pas bouger restent. Ce sont les familles, les retraités, les petits salaires et ce sont eux qui payent la facture.

La Municipalité l'a écrit elle-même. Il faut attirer des contribuables à capacité financière supérieure. Nous sommes d'accord. Mais on n'attire personne avec l'un des taux les plus élevés des grandes villes vaudoises. Nous demandons 2 points, seulement 2 points, soit 73. Cela représente CHF 1'600'000.-. Nous connaissons ce chiffre, nous l'assumons. C'est 2,7% des recettes fiscales. Pour un petit ménage, c'est modeste. Pour ceux qui choisissent où s'installer, c'est un signal. À 73 points, Yverdon passe sous le taux de Vevey. Le message change. Yverdon ne recule plus.

Rappelons-le, l'effort qu'on a déjà demandé aux Yverdonnois. En 2024, l'impôt foncier a pris 50%. Sans cette hausse, nos recettes fiscales auraient reculé depuis 2023. On nous dira le déficit, justement, CHF 3'800'000.- en 2024, CHF 3'900'000.- en 2025, malgré plus d'impôts. Le problème, ce n'est pas la recette, c'est la dépense. On nous dira l'initiative 12%, la péréquation. L'arrêté vaut un an. La Municipalité réévaluera en 2028, elle l'écrit : si le risque se réalise, nous le corrigerons.

Le 2 octobre 2025, ce Conseil a voté une baisse. Il est revenu en arrière. Cette année, tenons le cap. Plus l'État grossit, plus la liberté du citoyen rétrécit, et ce sont les plus modestes, les moins mobiles qui en payent le prix. Yverdon Demain dépose donc un amendement : taux communal à 73%. Je vous remercie de le soutenir.

Discussions s/amendement

M. le Président Mathias ORTEGA :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement. J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Bien évidemment, le groupe Solidarité & Écologie, sans surprise, s'oppose à cet amendement que nous considérons dangereux pour les conditions de vie de notre population. Alors, ça a été maintes fois répété, le vote de ce préavis d'arrêté d'imposition intervient dans le contexte particulier de l'initiative des 12%, mais il n'a pas fallu attendre cette initiative pour que le Conseil d'État vaudois tronçonne nos finances cantonales puisqu'en décembre dernier on a dû combattre au Grand Conseil des coupes importantes de CHF 300'000'000.- qui ont suscité la plus grande colère populaire depuis longtemps dans ce canton et avec cette nouvelle initiative c'est un manque de recettes fiscales à la hauteur de CHF 272'000'000.- par année qui est projeté. On peut donc affirmer que ce préavis d'arrêté d'imposition intervient dans un contexte très fragile.

Mais alors quels sont les premiers secteurs touchés par les coupes budgétaires qu'engendrent ces baisses de recettes fiscales ? Petit flashback en décembre 2025 au Parlement cantonal, annonciateur du mois de décembre à venir, la moitié des économies ont touché les subventions et le secteur parapublic, ponction de CHF 46'000'000.- sur les communes, CHF 24'000'000.- d'économies sur la santé, touchant les EMS, vous devriez être au courant M. RAMCHURN, et les structures sanitaires, CHF 22'000'000.- sur les hautes écoles, CHF 10'000'000.- pour les transports publics, CHF 10'000'000.- pour l'accueil de jour de nos enfants. J'en passe.

Mais ce sont nos conditions de vie, à nous tous, qui pâtissent directement de ces transferts d'argent du bas vers le haut, de nos services publics vers les plus grandes fortunes du Canton, et je rappelle ici juste que la fortune d'un des initiants de l'initiative 12% qui remplit ses poches par la hausse de nos loyers, M. Bernard Nicod, est estimée à CHF 600'000'000.-. Chaque année, Bernard Nicod gagnera, grâce à nous, des centaines de milliers de francs et nous, peut-être CHF 50.- au prix de la destruction de nos services publics.

Alors ce n'est pas le moment de venir fragiliser nos finances communales quand les finances cantonales vont à ce point être fragilisées. Nous souhaitons que le point d'impôt reste stable à 75 points, ce qui nous paraît tout à fait raisonnable au regard de l'horizon instable et obscur des finances cantonales qui planent sur nos services publics pour les années à venir. Nous vous invitons donc à rejeter cet amendement et à soutenir l'arrêté d'imposition tel que proposé dans le préavis.

M. le Municipal Dominique VIQUERAT :

J'entends bien votre souhait de vouloir baisser le taux d'impôt, M. le Conseiller RAMCHURN. La Municipalité effectivement a décidé de conserver le même taux d'impôt pour cette année, eu égard effectivement à la situation principalement de la Ville.

Vous l'avez dit vous-même, vous le savez, la situation de nos finances n'est pas des plus simples et nous sommes en début de législature. Aujourd'hui, nous avons fixé des objectifs au niveau du Service des finances. Nous aimerions travailler sur la législature complète. Nous avons des objectifs que nous allons présenter à la Municipalité. Baisser les impôts aujourd'hui, ça signifie que nous allons devoir revoir notre budget, notre plan des investissements, sans aujourd'hui avoir une vue sur ce que la nouvelle Municipalité souhaite.

Je vous rappelle que dans les cinq dernières années, entre les années 2021 et 2024, nous avons eu un déficit cumulé de CHF 14'000'000.-, et le budget de l'année 2026 présente un déficit d'environ CHF 10'000'000.- avec les deuxièmes séries de compléments au budget. Cela signifie que c'est environ CHF 24'000'000.- sur les cinq dernières années que nous avons que la Ville a eu comme déficit. Je vous rappelle, CHF 14'000'000.-, c'est à peu près une année d'autofinancement. Donc vous voyez bien que la situation aujourd'hui, elle n'est effectivement pas saine.

Si on devait se passer aujourd'hui d'environ encore CHF 1'600'000.-, on ne les trouve pas comme ça, c'est impossible de fabriquer un budget comme ça, ce n'est pas parce qu'on a une nouvelle Municipalité qu'on va pouvoir d'un coup de baguette magique effacer comme ça, de passer à un budget à l'équilibre comme ça et inventer de l'argent et puis tout ça en nous privant encore de CHF 1'600'000.-. Donc il va falloir nous laisser travailler, nous devons revoir notre plan des investissements, nous devons revoir nos priorités, notre politique et c'est sur l'ensemble de la législature que nous souhaitons avoir des objectifs qui puissent nous permettre, à un moment donné peut-être, de baisser nos impôts.

Effectivement, Mme la Conseillère MARENDAZ l'a dit, la votation de ce week-end, aujourd'hui, nous donne une certaine incertitude sur ce qui va se passer au niveau des communes. En effet, le Canton ne va pas forcément aujourd'hui baisser ses subventions sur les communes, mais par contre il y a probablement un certain nombre d'aides pour lesquelles nous n'aurons plus, nous n'allons pas pouvoir en bénéficier. Donc il y aura, c'est à peu près sûr, un report quand même sur les communes.

Donc aujourd'hui, notre objectif ce n'est pas de dire on diminue les impôts maintenant et puis en 2028 on revient parce qu'il faut remonter les impôts parce qu'on se retrouve avec des comptes qui sont dans un état catastrophique. Vous le verrez, lorsqu'il va falloir débattre du budget au mois de décembre, vous allez vous-même vous rendre compte que s'il nous manque CHF 1'600'000.-, on aura beaucoup, beaucoup de peine à faire accepter le budget par ce Conseil, tout en restant avec des demandes de la part de la population qui sont quand même fortes.

Je vous rappelle qu'on a des demandes pour améliorer la sécurité de la Ville, ça, ça coûte. On a des demandes pour construire, pour avoir des UAPE, pour avoir des garderies, des crèches, tout ça, ça coûte. On ne peut pas dire comme ça, au budget, nous nous passons de CHF 1'600'000.- et puis on a des dépenses supplémentaires. C'est absolument impossible.

Et puis le plan des investissements présente aujourd'hui des montants pour environ CHF 340'000'000.- sur la prochaine législature. C'est impossible de se dire maintenant on ne fait plus rien du tout, tout ça en baissant les impôts. Donc c'est pour ça qu'on a préféré la prudence, on ne veut pas jouer au yo-yo, on a préféré la prudence de dire pour l'année 2027 on maintient

notre taux d'imposition, sachant que de plus avec l'acceptation de l'initiative des moins 12% les contribuables vont quand même voir leur facture d'impôt diminuer un peu et puis on a quand même la chance, on a décidé à Yverdon d'avoir un taux d'impôt qui se fixe de manière annuelle, ça veut dire que ça peut nous permettre d'agir de manière un peu plus rapide.

Donc je vous incite à suivre l'avis de la Municipalité et à maintenir le taux d'impôt pour l'année 2027 à 75 comme présenté.

Mme la Conseillère Juliana LEON :

La Commission des finances a été informée de l'intention du groupe Yverdon Demain de déposer un amendement à l'arrêté d'imposition dans le sens d'une baisse du taux d'imposition communal de quelques points. Sans toutefois connaître la teneur exacte de l'amendement, la COFI a pu en discuter lors de sa séance de ce lundi 28 septembre. Et en conclusion, pour les mêmes raisons évoquées dans le rapport de Commission que je ne vais pas répéter, c'est à l'unanimité des membres présents que la COFI refuse cet amendement et vous recommande de faire de même.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

Le groupe des Vert·e·s s'est penché sur la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 75 points pour 2027. Nous considérons que la question du taux d'imposition doit être examinée en tenant compte non seulement de la situation financière actuelle, mais également des besoins futurs de la Commune.

La Ville doit continuer à faire face à des investissements importants au cours des prochaines années. Le maintien du taux à 75 points permet de préserver les recettes fiscales existantes et laisse à la nouvelle législature le temps d'avoir une vision plus complète de l'évolution des finances communales, des investissements et des charges futures.

Il faut également tenir compte du contexte fiscal cantonal. Le Canton de Vaud a déjà engagé plusieurs baisses, soit une baisse de l'impôt sur le revenu de 7% cumulé depuis 2024, dont 2% à partir de 2027. Ces baisses seront annulées au profit de l'initiative acceptée par le peuple vaudois dimanche dernier, mais refusée par la population yverdonnoise, ce qui me semble important de le rappeler, qui prévoit une réduction de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune.

Selon le Conseil d'État, cette mesure entraînera une diminution des recettes cantonales estimées à CHF 272'000'000.- par année dès 2027, alors que le budget cantonal 2027 est déficitaire de CHF 356'000'000.- et ne tient pas compte des conséquences de cette réduction de 12%. Cette décision pourrait avoir des effets indirects pour les communes, notamment par d'éventuels reports de charges ou une diminution de certaines subventions cantonales, contrairement à ce qu'indiquent les initiants.

Pour donner un ordre de grandeur, les comptes 2025 montrent que la Commune a bénéficié de plus de CHF 4'500'000.- provenant du Canton sous forme de dédommagement, subvention et de participation aux charges, notamment dans les domaines de l'accueil de jour, du sport, de la culture, de l'environnement, AggloY, du logement ou encore de l'intégration. À cela s'ajoutent plus de CHF 3'000'000.- de subvention cantonale à l'investissement. Ces montants ne comprennent pas la part cantonale de la péréquation financière dont Yverdon-les-Bains est bénéficiaire.

Pour nous, cet élément renforce la nécessité d'aborder la fiscalité communale avec prudence. Les communes sont en première ligne pour assurer de nombreuses prestations à la population et doivent également financer leurs investissements. Dans une ville comme Yverdon-les-Bains, il est donc important de disposer de recettes suffisantes pour maintenir ses prestations et répondre aux besoins futurs. Une baisse du taux communal réduirait durablement les recettes de la Ville alors que nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences que les nouvelles mesures fiscales cantonales pourraient avoir sur les finances publiques.

Dans ce contexte, le groupe des Vert·e·s considère que le maintien du taux communal à 75 points pour 2027 est le plus raisonnable. Nous allons donc soutenir le préavis tel que proposé par la

Municipalité et rejeter l'amendement et invitons le Conseil à en faire de même. Merci.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Au nom du groupe socialiste, nous saluons et sommes reconnaissants de la décision prudente prise par la Municipalité de maintenir le taux d'imposition pour l'année 2027. Nous lui en sommes très reconnaissants, tout comme nous remercions la Commission des finances pour la qualité du travail mené dans l'examen de ce préavis qui a permis de construire un consensus autour de celui-ci.

Le groupe socialiste est attaché à une gestion attentive et responsable de nos biens et ressources communales qui sont les instruments de nos politiques publiques. Nous partageons le souhait de nous efforcer de rechercher un équilibre à long terme de notre budget communal tout en garantissant les services de qualité à la population et les prestations dont celle-ci a besoin, notamment grâce à de nouvelles ressources, en particulier issues de la péréquation financière et aussi du renforcement de l'attractivité de notre magnifique Ville.

Nous partageons le souhait de la Municipalité de mener et poursuivre une politique foncière active, notamment par l'octroi de droits de superficie en droits distincts et permanents. L'utilisation et l'octroi de tels droits de superficie nous permettra d'assurer des recettes financières régulières et pérennes sur le long terme pour notre collectivité tout en conservant une maîtrise publique du foncier au bénéfice des générations futures.

Nous rejoignons totalement la Municipalité dans sa volonté d'investir pour l'avenir afin de renforcer l'attractivité de notre belle Commune et de continuer à en faire un lieu où il fait chaque jour mieux vivre pour toutes et tous ses habitantes et habitants. C'est pourquoi le groupe socialiste aujourd'hui rejoint pleinement les conclusions du préavis de la Municipalité et le soutiendra à l'unanimité. Il remercie la Municipalité des services ainsi que la Commission pour leur travail.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe UDC aurait désiré une taillée un peu plus drastique au niveau de la suppression du point d'impôt. Entendant les arguments de la Municipalité, nous soutiendrons l'amendement, car nous pensons clairement que, malgré ce CHF 1'600'000.- de moins, nous avons pleine confiance en la Municipalité pour faire avec.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je vais revenir sur l'argument du report, enfin des conséquences sur l'initiatives 12%. On n'a aucune idée de quand est-ce qu'on saura les conséquences de cette initiative. Ça peut être à la fin de la législature. Malheureusement, cet argument est problématique de ce point de vue. Une initiative prend souvent des années à être appliquée. On ne sait pas comment, on ne sait pas quoi et si on utilise ça comme boussole, on est contraint. On ne va jamais baisser les impôts, mais ça veut dire aussi quand dans ce cas-là on doit partir sur une politique budgétaire extrêmement prudente puisqu'on part du principe qu'on ne sait pas ce qui peut arriver à tel moment ou comme ça.

Alors, si on part sur une politique budgétaire prudente, c'est de toute façon une bonne chose pour ce début de législature. J'ai de la solidarité avec le Municipal des finances qui aujourd'hui hérite d'une situation financière compliquée pour laquelle il n'a aucune responsabilité. Effectivement, il y a eu énormément de dépenses à tout va durant la législature précédente et pas forcément pour des investissements. On a vu des crédits d'études à CHF 5'000'000.- et des montants délirants pour différentes choses. Ce que nous nous engageons du côté d'Yverdon Demain, c'est en tout cas à aider à travailler au budget pour retrouver des mesures d'économie sans compromettre les investissements ou du moins les investissements utiles. Parce que, finalement la place à CHF 2'000'000.- à Y-Parc, la place dont on peut se demander, si elle est vraiment très utile.

Maintenant, au-delà de cette réponse d'ordre budgétaire, je vais quand même répondre à Mathilde MARENDAZ. Je trouve dommage de convoquer Bernard Nicod qui n'est pas là pour se défendre.

Et donc, je vais quand même le faire à sa place. Je pense que c'est un authentique héros vaudois et je pense que les gens ont tort de rire ici. C'est quelqu'un qui a bâti sa fortune en partant de rien. C'est quelqu'un qui a pris des risques et créé de l'emploi et de la richesse dans ce Canton. Et, c'est quelqu'un qui est d'autant plus héroïque qu'il est resté habiter dans le Canton de Vaud, alors que la plupart des autres entrepreneurs vont s'installer dans les cantons voisins parce que le Canton de Vaud est un enfer pour les entrepreneurs, particulièrement à la façon dont s'est imposé. Donc, je suis prêt à rendre hommage à Bernard Nicod, à défaut de pouvoir m'excuser pour les propos qui ont été tenus contre lui avant. Et puis, peut-être laissons-le là où il est, parce que ça nous évitera de faire un débat, de détourner le débat sur des personnalités qui ne sont pas là. Merci.

M. le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Est-ce que la Municipalité peut nous rappeler quels sont les points d'impôt des communes environnantes comme Cheseaux-Noréaz et Montagny ? Ces communes qui ont su attirer de grosses entreprises et des contribuables aisés. Un impôt raisonnable étant un critère décisif pour attirer de gros contribuables.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Pour répondre assez directement à M. RAMCHURN, quelles sont les conséquences directes de l'initiative 12% ? Déjà, mon retard de ce soir. Je peux vous dire qu'au niveau de la Commission des finances, ça mouline pas mal pour essayer de trouver des solutions. Il va falloir faire preuve de beaucoup de créativité pour faire comme le prétend la CVCI, à savoir diminuer les budgets sans faire de coupe dans les prestations. Alors, je ne suis pas en train de prétendre qu'on n'y arrivera pas, ce que je suis en train de dire c'est qu'on n'est pas des magiciens non plus et puis que ça occupe très clairement les services de l'État et notamment la Commission des finances.

Maintenant, vous le savez, on en a déjà parlé très régulièrement l'année passée. Je me suis même fait un tas d'amis en demandant un deuxième débat. Bon, ce soir, on ne va pas s'amuser à ça parce que ça marche une fois ce genre de choses. Mais disons que l'argument, en tout cas, qui consiste à dire qu'il ne faut pas diminuer le point d'impôt reste le même ou reste les mêmes. Donc, je rappelle qu'un point d'impôt, c'est grosso modo, qu'est-ce qu'on avait dit, CHF 800'000.-, quelque chose comme ça. Ça veut dire qu'on fait x2, donc CHF 1'600'000.-. Les mêmes milieux souvent demandent de la sécurité en plus. Alors, j'aimerais qu'on m'explique comment on va faire pour financer une patrouille de police. En fait, CHF 1'600'000.-, ça devrait faire, j'imagine, à peu de choses près, une patrouille supplémentaire.

Je pense qu'à un moment donné, ce sont des politiques publiques pour lesquelles il faut qu'on ait le courage. Ce que je peux aussi vous dire, et l'avenir le montrera, c'est que quand on baisse les impôts, c'est très difficile après de revenir derrière pour les augmenter à nouveau.

Et puis pour terminer, cet argument massue avec lequel on essaie de nous assommer chaque fois en disant qu'on va faire venir des bons contribuables, il faut arrêter avec ça. Yverdon manque d'attractivité pas uniquement à cause de son point d'impôt, manque aussi de l'attractivité parce qu'on n'a peut-être pas suffisamment de places d'accueil, parce que peut-être on n'a pas la réputation qu'on mériterait d'avoir, etc. Et ça, ça ne se joue pas sur le point d'impôt, vous ne me faites pas croire ça.

M. le Municipal Dominique VIQUERAT :

Pour répondre à M. le Conseiller RAMCHURN, l'initiative des moins 12% va être mise en application à partir du 1er janvier 2027. Donc, ça veut dire que les conséquences de l'initiative pourraient être relativement rapides. Le Canton va devoir revoir son budget à la baisse. Donc, on peut imaginer effectivement que le Canton décide de supprimer certaines prestations qu'il donne aujourd'hui et puis qui seront reportées sur les communes. Les communes étant en première ligne pour aider la population, vous le savez. Donc, les conséquences de ça pourraient être relativement rapides déjà sur les comptes de l'année prochaine.

Nous avons construit le budget de l'année 2027 sur la base de... on n'a pas pris en compte des

dépenses supplémentaires qui pourraient être dues par l'initiative des moins 12%. Donc, aujourd'hui on est sur une lignée qu'on avait jusqu'à maintenant. L'idée, c'est vraiment de pouvoir rester sur une ligne. Comme l'a dit M. le Conseiller BALET, c'est d'éviter de jouer au yo-yo parce que si on baisse les impôts cette année et qu'on doit les remonter en 2028, ce ne sera pas facile. Notre idée, c'est vraiment de pouvoir avoir une année déjà de voir ce qui se passe et ensuite, chaque année, on réévalue la situation en fonction de notre situation financière.

Et, pour répondre à M. le Conseiller ROMAILLER, si on prend, alors Cheseaux-Noréaz est à 67% et Montagny, je crois vous avez demandé, 64,5%. Donc effectivement, les villages environnants, c'est clair qu'ils bénéficient d'un certain nombre de contribuables qui sont souvent des contribuables qui travaillent à Yverdon, qui ont des entreprises à Yverdon, puis qui vont habiter dans ces villages. Est-ce que c'est dû au taux d'impôt seul ? Peut-être pas forcément, c'est peut-être aussi dû à l'offre que nous pouvons avoir en matière de logement, à la situation géographique. C'est clair que des personnes qui vont habiter à Cheseaux-Noréaz qui ont la vue sur le lac, ils n'ont pas forcément la même chose en centre-ville à Yverdon. On a ça aussi sur le quartier de La Colline. C'est le même type de contribuable, mais je ne suis pas sûr qu'ils vont à Cheseaux-Noréaz uniquement pour une question de taux d'impôt. Je ne crois pas que ce soit le premier critère qu'ils fassent foi. C'est plutôt la situation géographique et les possibilités que nous avons en termes de logement.

Il faut le savoir, quand on dit que nous aimerions attirer des meilleurs contribuables, alors non, M. le Conseiller BALET, on sait bien que ce ne sont pas forcément des milliardaires de la Côte qui vont venir habiter à Yverdon, ça reste que la Ville d'Yverdon a la valeur du point d'impôt aujourd'hui la plus faible du Canton. Donc, l'idée là, on doit porter une attention particulière et c'est une attention qu'on doit porter notamment sur les logements que nous pouvons offrir à des contribuables qui peuvent faire augmenter la valeur de notre point d'impôt. C'est ça qui est important. Mais ça, ça ne va pas se faire du jour au lendemain. C'est une politique que nous devons mener en matière de logement, d'aménagement du territoire, de ce genre de projet-là. Donc, ce ne sont pas des choses qui vont se faire comme ça du jour au lendemain.

Donc, une fois de plus, je ne peux que vous inciter à suivre la Municipalité, à faire preuve de prudence et à maintenir ce taux d'impôt comme nous l'avons demandé pour l'année prochaine. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

Je remercie beaucoup la dernière prise de position de M. le Municipal. En effet, je crois qu'il est vraiment très important de pouvoir améliorer ce point d'impôt. Je m'inscrirai qu'à moitié sur l'argument de mon collègue BALET parce que notre Ville a plein d'atouts à faire valoir. Mais c'est vrai, ce n'est pas que le point d'impôt, mais c'est aussi le logement, c'est aussi justement les possibilités d'avoir des accueils pour les enfants, pour les familles. Et, ceci est très important, vous l'avez dit tout à l'heure, le fait de pouvoir construire ou proposer des nouvelles places en crèche, je pense que c'est une priorité. Et, une fois qu'on aura fait cette structure, qui pourra accueillir, qui demande un investissement, qui pourra accueillir des nouveaux contribuables, à ce moment-là, ce sera assurément avec grand plaisir qu'on pourra parler d'une baisse du point d'impôt. Mais, je souligne cette belle décision que vous avez prise de maintenir ce point pour l'instant dans le but d'investir également pour pouvoir accueillir prochainement d'autres contribuables. Merci.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

J'ai l'impression que j'amène cet argument chaque année quand on parle du point d'impôt. Alors non, ce n'est souvent pas pour des questions de point d'impôt ou de taux d'imposition que les gens bougent d'une commune à l'autre. On peut aussi, moi j'avais le plaisir d'habiter dans une autre commune avec un point d'impôt beaucoup plus bas. J'ai quand même décidé de venir à Yverdon malgré le taux d'imposition nettement plus élevé, pour la qualité de vie que ça représente, toutes les facilités qui nous sont proposées. Pourtant je pense que je suis une bonne contributrice à la bourse communale. Merci.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Je suis ravie, M. RAMCHURN, que pour un parti ni de gauche ni de droite qui prétend porter la voix du peuple, vous nous révéliez finalement vos réelles affiliations et aspirations par rapport à une des plus grandes fortunes de ce Canton qui, rappelons-le, fait son beurre sur nos loyers qui ne font qu'augmenter. Alors que nos salaires stagnent, leurs fortunes s'envolent, mais visiblement, vous, le creusement des inégalités, ça ne vous pose pas de problème. La voix du peuple.

Mais je voulais par ailleurs rectifier une petite erreur dans vos arguments, M. RAMCHURN, concernant la mise en œuvre de l'initiative 12%, qui serait floue, on ne sait pas quand elle sera mise en œuvre et bien c'est faux ! Puisqu'on sait très bien qu'elle sera mise en œuvre dès ce mois de janvier et que le Conseil d'État doit revoir la copie de son budget cantonal qui sera traité ce mois de décembre avec une baisse de CHF 272'000'000.- de recettes fiscales. Donc, c'est bien ce mois de décembre que nous verrons la couleur des effets, finalement, de cette initiative. Nous le saurons bien assez tôt et nous saurons, donc, cette année déjà, quelle répercussion cela a pour la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

Le rappel a été fait par M. le Municipal VIQUERAT et Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ, mais je tiens tout de même à rappeler à M. RAMCHURN l'article 3 du texte de l'initiative. « La présente loi entre en vigueur le 1er janvier de l'année suivant son adoption en votation populaire et s'applique dès cette période fiscale. » Merci.

M. le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

En tant qu'entrepreneur, je peux vous assurer qu'une entreprise décide en fonction de différents critères et que le critère du point d'impôt intervient aussi. Nos chers amis du côté droite de la salle, pour moi, défendent les intérêts de qui quand ils ne veulent imposer plus nos concitoyens. Je pensais que la gauche était plutôt pour défendre le peuple et le soutenir pour payer moins d'impôts. Je suis vraiment surpris de vos positions. Merci M. le Président.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Alors, ce n'est pas pour rajouter à la polémique, pas du tout, c'est pour essayer de clore peut-être le débat en disant que le groupe PLR soutient ce préavis et soutient la sagesse de nos Municipaux, en tout cas celle actuellement évoquée. Voilà.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vais être bref. Tout d'abord, je suis heureux que notre Ville soit bien représentée au Grand Conseil, notamment dans la Commission des finances, et donc, j'ai relativement confiance en nos députés pour défendre les intérêts de notre Ville, les intérêts financiers notamment.

Je remercie Mme FISCHER pour nous avoir rappelé qu'elle paye beaucoup d'impôts. Heureusement qu'il y a quelques bons contribuables. Je ne sais pas combientième elle est dans l'échelle de la Ville, mais elle est peut-être première du Conseil communal, bravo. Et puis voilà, et puis juste pour répondre à Mme MARENDAZ, Yverdon Demain est un mouvement où nous avons des positions différentes. Personnellement je suis un libertarien, j'ai toujours été, alors évidemment je suis plutôt pour moins d'État, plus de liberté. Voilà.

M. le Président Mathias ORTEGA :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/amendement

La proposition d'amendement est refusée par 67 non et 17 oui.

Nous allons à présent de nouveau nous munir de l'annexe du projet d'arrêté d'imposition et j'ouvrirai la discussion à nouveau article par article. S'il y a des prises de parole, je vous prie de le

manifester au fil de la lecture.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

C'est juste une remarque technique. Il fut un temps où on voyait à l'écran principal la salle. Est-ce qu'il y a un choix délibéré de ne plus montrer la salle sur l'écran principal ?

M. le Président Mathias ORTEGA :

Je ne suis pas sûr de comprendre ce à quoi vous faites référence, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Auparavant, on voyait... Voilà.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Ça, c'est nous. Non, je n'ai pas de bouton pour contrôler la technique. Et, il n'y a pas de décision de politique sur l'affichage sur l'un ou l'autre des écrans qui est prise par le Bureau. Si tout d'un coup, ça devait faire vraiment l'objet d'un sujet de tension, on pourrait avoir un débat là-dessus au sein du Conseil communal. J'ai l'impression qu'on peut s'en passer. Merci.

Je vous propose de revenir du coup à l'annexe de l'arrêté d'imposition sur l'article premier qui, lui, par contre, devrait s'afficher à l'écran. Très bien.

L'article premier : « L'arrêté d'imposition pour l'année 2027 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis ».

Passons maintenant à l'article 2.

Article 3.

Article 4.

Article 5.

Article 6.

Article 7.

Article 8.

Article 9.

Article 10.

Très bien. La parole n'étant pas demandée, nous reprenons la discussion sur l'article 1 du préavis.

Discussion sur article 1

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 68 oui, 11 non et 5 abstentions.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

l'ensemble du préavis

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR26.18PR est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

M. le Municipal Dominique VIQUERAT :

Je vous remercie de votre confiance et d'avoir suivi la Municipalité.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Je vais éviter de remettre tous les messieurs, madame, etc. Je voulais juste dire que ce soir est à marquer d'une pierre blanche. Ça fait des années et des années qu'on attend que finalement, les deux côtés de l'hémicycle, on est d'accord. Et, je trouve ça extraordinaire, parce que ce n'est vraiment pas fréquent. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Merci, Mme la Conseillère, pour ce rappel.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2027 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

12. PRÉAVIS N° PR25.37PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTRICE : MME AURÉLIE-MAUDE HOFER

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Gloria CAPT, Joëlle DRUEY, Aurélie-Maude HOFER, Eloïse MORADPOUR, Rachel RYTZ, Kevin DELAY, Gilles DE MONTMOLLIN, Laurent GILLIARD

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Président Mathias ORTEGA :

Lors de la séance du 10 septembre dernier, nous avons entendu Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER, qui a donné lecture du rapport de la commission.

Nous sommes sur un sujet qui a été renvoyé, nous n'aurons pas besoin d'entendre à nouveau la lecture du rapport. De ce fait, j'ouvre de suite la discussion sur ce préavis.

Demande de renvoi en commission

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Ce n'est pas possible de travailler ainsi. Amendements, sous-amendements, quelques sous-amendements à la veille du dernier Conseil, 21 sous-amendements envoyés à certains groupes à midi par d'autres.

J'ai eu du reste l'occasion de constater avant le début du Conseil que tous les groupes n'avaient

pas le même niveau d'information à ce sujet. On parle du plan directeur communal, d'un document important pour Yverdon, de la colonne vertébrale de la stratégie d'aménagement de la Commune. On ne peut pas bricoler un document d'une telle importance sur un coin de table, si je puis m'exprimer ainsi. J'ai l'impression que si on fait cela ce soir, on va travailler comme des apprentis sorciers.

Il faut que les sous-amendements qui sont venus se rajouter aux cinq du dernier Conseil puissent être examinés calmement, ensemble avec tous les représentants des partis, que des explications complémentaires ou des explications tout court puissent nous être données par les personnes compétentes au sein des services, que nous puissions également poser nos questions. Il faut qu'un consensus puisse se dégager, que des compromis soient sans doute faits.

Si nous n'y arrivons pas, le plan directeur communal sera refusé par les services de l'État. La Commune sera obligée de le reprendre, de le remettre à l'enquête publique et cela prendra plusieurs années, évidemment plusieurs années de perdues alors que nous avons de grands plans d'affectation en cours à l'heure actuelle.

Pour ma part et pour celle du groupe PLR, ce n'est pas envisageable. Dès lors, le groupe du PLR souhaite que ce préavis puisse être envoyé en commission pour faire un travail correctement. Mais, est-ce que c'est possible, M. le Président ? Pouvez-vous répondre à cette question ?

M. le Président Mathias ORTEGA :

Comme vous vous en doutez peut-être, on avait déjà eu cette interrogation et nous avons déjà contacté la DGAIC, soit la Direction générale des affaires institutionnelles. Pardon, vous n'avez pas fini.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Non, je voulais juste dire que si la réponse est oui, c'est alors formellement que le groupe du PLR demande à ce Conseil le renvoi de ce préavis en commission. Voilà, M. le Président, j'en ai terminé.

Discussions s/renvoi en commission

M. le Président Mathias ORTEGA :

Oui, effectivement donc cette question nous a été transmise. Nous avons approché la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes qui nous a envoyé un signal favorable sur le fait de renvoyer non pas le préavis qui lui a déjà fait l'objet d'une commission, mais les amendements et sous-amendements.

Donc, le Conseil communal a tout à fait la possibilité de demander qu'un objet traité soit renvoyé à une commission. Et, il est possible de le faire compte tenu de la situation particulière de ce PDCom qui se retrouve à cheval entre deux législatures avec des commissaires qui ne sont plus dans ce Conseil pour avoir davantage d'informations. Donc, cette proposition est tout à fait possible et nous pouvons dès lors la soumettre au vote de ce Conseil s'il n'y a pas d'autres interventions concernant cette proposition de renvoi en commission.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le renvoi en commission des amendements est accepté à la quasi-unanimité et 1 abstention.

M. le Syndic François ARMADA :

Effectivement, lorsque ce Conseil a pris le choix de le repousser une première fois, on imaginait que le travail de coordination allait pouvoir se faire et c'est vrai qu'au fur et à mesure que les dossiers avançaient, les questions surgissaient et les réponses manquaient.

Je pense que le choix de ce Conseil ce soir de renvoyer à une nouvelle commission – et ainsi vérifié avec la DGAIC qui le permet - est un choix judicieux et qui permettra d'avoir un travail construit, de fond et des réponses, surtout de la part des services, par rapport aux différentes

interrogations que les Conseillers peuvent avoir.

C'est aussi le fait peut-être d'un changement de législature et d'un changement de personnes qui ont pris ce dossier à bras-le-corps et qui a fait que ces deux semaines n'ont pas permis de pouvoir aller de l'avant. Donc, je salue la position de ce Conseil. Et, bien évidemment, le Service de la mobilité et le Service de l'urbanisme est à disposition de la commission pour pouvoir travailler ensemble et revenir ultérieurement devant ce Conseil. Je vous remercie de votre attention.

13. PRÉAVIS N° PR26.17PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AU STATUT DU OU DE LA SECRÉTAIRE, DE SES ADJOINT·ES ET DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU CONSEIL COMMUNAL
RAPPORTEUR : M. LAURENT GILLIARD

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Stefania BEUTLER, Aurélie-Maude HOFER, Majda L'MATI, Layla OUTEMZABET, Anita ROKITOWSKA, Kevin DELAY, Laurent GILLIARD, Laurent VUITHIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. GILLIARD donne lecture des éléments suivants :

Désireux de démontrer qu'un peu de concision ne fait pas de mal, c'est difficile dans ce Conseil, mais un peu de concision de temps en temps, je me bornerai à lire les trois derniers alinéas.

Le règlement soumis à votre approbation met fin à une situation juridique inconfortable. Il permet aux personnes engagées par le Conseil communal de bénéficier, pour l'essentiel, des mêmes droits que les employés soumis au statut du personnel communal. Il tient compte de la spécificité de la mission des personnes engagées, dont le contrat se termine à la fin de la législature. Il définit clairement leur statut particulier. Les commissaires sont convaincus tant de sa nécessité que de sa pertinence.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Président Mathias ORTEGA :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR26.17PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Règlement relatif au statut du ou de la secrétaire, de ses adjoint·es et du personnel administratif du Conseil communal est adopté.

Article 2 : L'approbation cantonale est réservée.

14. PRÉAVIS N° PR26.21PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LE FONDS DE RÉSERVE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES-IMMIGRÉS, L'ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LE FONDS DE RÉSERVE DU CONSEIL DES JEUNES DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS ET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LE FONDS DE RÉSERVE DU CONSEIL DES SENIORS DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTEUR : M. ABDEL SAIAH

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Bérénice GOGUELET, Mathilde NEVES, Gabriel DELABAYS, David GRANDJEAN, Laurent HERMANN, Pierre-André MICHOUD, Claude-Alain ROMAILLER, Abdel SAIAH, Jean-Marc SUTTERLET

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. SAIAH donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Président Mathias ORTEGA :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR26.21PR est accepté à la quasi-unanimité et 1 abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le règlement pour le fonds de réserve de la Commission consultative Suisses-Immigrés est adopté.

Article 2 : Le règlement pour le fonds de réserve du Conseil des jeunes de la ville d'Yverdon-les-Bains est adopté.

Article 3 : Le règlement pour le fonds de réserve du Conseil des seniors de la ville d'Yverdon-les-Bains est adopté.

Article 4 : L'approbation cantonale est réservée.

15. PRÉAVIS N° PR26.20PR

CONCERNANT L'OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT SIMPLE D'UN MONTANT MAXIMAL DE CHF 440'000.– EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SECTION DE SAMARITAINS NORD VAUDOIS, POUR L'ACQUISITION DU BIEN-FONDS N° 6484 SIS À LA CHAUSSÉE DE TREYCOVAGNES À YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTRICE : MME JULIANA LEON, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Je me permets de donner la parole à la Municipalité avant d'inviter la rapportrice au pupitre.

M. le Municipal Dominique VIQUERAT :

La Municipalité vous présente un amendement au niveau du préavis numéro PR26.20PR. En date du lundi 28 septembre 2026, la Bourse communale a reçu la demande de l'établissement bancaire

qui assure le financement de l'achat de l'immeuble en question de transformer le cautionnement simple en un cautionnement solidaire. Cette pratique est manifestement usuelle dans la politique de l'établissement bancaire.

Après analyse de la demande, il s'avère que cette transformation ne présente pas de risque supplémentaire pour la Commune. Le fait que le cautionnement soit solidaire engendre simplement qu'en cas de défaut de paiement par le débiteur, à savoir l'association Section des Samaritains du Nord vaudois, la banque pourrait s'adresser directement à la Ville, plutôt que de devoir passer par l'association des Samaritains et ensuite venir auprès de la Ville. C'est vrai, que c'est une facilité pour la banque, mais compte tenu de la situation de l'immeuble, de l'emprunt en question et de la situation de l'association, on a estimé que le risque de devoir faire face à un défaut de paiement était considéré comme faible.

Donc, nous avons accepté de... C'est-à-dire qu'on n'a pas vraiment le choix, sinon l'établissement bancaire ne va pas accorder le crédit. Donc, nous avons accepté de procéder à ce cautionnement qui a été présenté à la Commission des finances le jour même. Donc, je vous lis l'amendement que la Municipalité propose : « Article 1. La Municipalité est autorisée à octroyer un cautionnement solidaire d'un montant maximal de CHF 440'000.- en faveur de l'association Section des Samaritains Nord vaudois pour l'acquisition du bien-fonds n° 6484 sis à la Chaussée de Treycovagnes à Yverdon-les-Bains. » L'article 2 est inchangé.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Merci M. le Municipal pour cette intervention. J'invite maintenant Mme la Conseillère Juliana LEON, Présidente de la Commission des finances à nous donner la lecture des conclusions de son rapport ou plus si souhaité.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme LEON donne lecture des éléments suivants :

Depuis la publication du rapport de la Commission, un élément nouveau nous a été communiqué, comme l'a mentionné M. le Municipal, concernant la forme du cautionnement. Il était effectivement initialement prévu sous la forme d'un cautionnement simple, et maintenant, la Municipalité nous propose de le modifier en cautionnement solidaire.

La Commission des finances a donc réexaminé le préavis avec cette modification et a échangé longuement avec la délégation municipale lors de la séance de lundi dernier et nous pouvons préciser les éléments suivants.

Le cautionnement solidaire constitue certes un engagement plus direct pour la Commune qu'un cautionnement simple, toutefois les éléments financiers du dossier demeurent inchangés. L'association dispose toujours de CHF 500'000.- de fonds propres pour l'acquisition d'un bien-fonds d'une valeur de CHF 940'000.- et le financement hypothécaire s'élève toujours à CHF 440'000.-.

La Commission considère que le risque est essentiellement lié à la situation financière de l'association. Or, les comptes de l'association ont fait l'objet d'une analyse par le Service des finances qui conclut à une situation financière saine de l'association et celle-ci a également présenté un budget prévisionnel pour les deux prochaines années dont les résultats attendus sont positifs. Par ailleurs, la valeur du bien-fonds, qui est de plus de deux fois l'emprunt hypothécaire, représente un élément de sécurité important pour la Ville au regard du montant de l'emprunt.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Mathias ORTEGA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Proposition

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la part de la Municipalité sur cet

d'amendement	article 1.
Discussions s/amendement	J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement. La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote s/amendement	La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.
Discussion sur article 1 amendé	J'ouvre la discussion sur l'article 1 amendé. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.
Discussion sur article 2	J'ouvre la discussion sur l'article 2. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 2 est accepté à la quasi-unanimité et 1 abstention.
Discussion sur l'ensemble du préavis	J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé. La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR26.20PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité. Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.
Décision du Conseil	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide : Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à octroyer un cautionnement ~~simple~~ solidaire d'un montant maximal de CHF 440'000.– en faveur de l'association Section de Samaritains Nord Vaudois, pour l'acquisition du bien-fonds n° 6484 sis à la Chaussée de Treycovagnes à Yverdon-les-Bains. Article 2 : La Municipalité est autorisée à signer tout acte, convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente autorisation.

16. PRÉAVIS N° PR26.22PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 780'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU SERVICE DES ÉNERGIES AVEC LES NORMES MINIMALES POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)
RAPPORTEUR : M. KEVIN DELAY

Composition de la commission (ad hoc)	Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Viviane DUTU, Pascale FISCHER, Nadia RYTZ, Pascal BEYLER, Kevin DELAY, Salvatore NIELSEN, Philippe PAVID, Juan RAMIREZ, Florian SEGGINGER Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

M. DELAY donne lecture des éléments suivants :

Au terme de ses travaux, la commission retient les éléments suivants. Les obligations de cybersécurité applicables aux réseaux d'électricité et de gaz sont contraignantes, respectivement depuis le 1er juillet 2026 et le 1er juillet 2025, et exigeant une conformité démontrable vis-à-vis des autorités de surveillance, documents et preuves à l'appui. La cyberattaque figure dans la matrice des risques du Service des énergies comme un risque à probabilité élevée et à impact majeur. Les incidents survenus ces dernières années à l'étranger comme en Suisse confirment que les réseaux d'énergie et les collectivités publiques sont des cibles.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Président Mathias ORTEGA :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR26.22PR est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer la mise en conformité du Service des énergies avec les normes minimales pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 780'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 86150.26 « Mise en conformité normes TIC », et amortie sur 5 ans.

17. POSTULAT N°PO25.12PO

POSTULAT DE M. ONURHAN KÜÇÜK INTITULÉ « STOP À LA GENTRIFICATION À YVERDON ! POUR UN OBJECTIF D'UN TIERS DE LOGEMENTS LOCATIFS D'UTILITÉ PUBLIQUE D'ICI À 2060 »
RAPPORTRICE : MME GLORIA CAPT

Composition de la commission (ad hoc)

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Gloria CAPT, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Kevin DELAY, Konrad EHRBAR, Xavier FISCHER, Layla OUTEMZABET, Ervin SHEU, Roland VILLARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme CAPT donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion s/postulat

M. le Président Mathias ORTEGA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Juliana LEON :

Les Vert·e·s soutiendront le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Nous considérons que l'objectif d'un tiers de logements d'utilité publique à l'horizon 2060 mérite d'être étudié sérieusement et doit s'accompagner d'une réflexion sur les outils permettant de l'atteindre. Le rapport de commission rappelle d'ailleurs que la Municipalité dispose de plusieurs instruments pour favoriser les logements d'utilité publique.

Je souhaite particulièrement insister sur l'un d'entre eux, le droit de préemption. Le droit de préemption permet à la Ville de saisir des opportunités sur des parcelles et immeubles mis en vente. Il peut ensuite permettre la réalisation de LUP, notamment via des droits de superficie. Le Conseil d'État souligne lui-même aujourd'hui l'importance de la mobilisation du foncier et de la disponibilité des outils permettant de favoriser l'accessibilité aux différents types de logements. En septembre 2026, il rappelait encore que les instruments de la LPPPL restent d'actualité et que leur pertinence est confirmée alors que les dix districts vaudois sont désormais confrontés à une situation de pénurie de logements.

Le préavis PR25.32PR, qui est mentionné dans le rapport de commission, que notre Conseil a accepté le 6 novembre 2025, montre l'importance de pouvoir agir rapidement. La procédure mise en place permet justement à la Municipalité de prendre une décision dans le délai légal de 40 jours. Via ce préavis, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale pour exercer les droits de préemption. Cette autorisation arrive à échéance à la fin de cette année.

Nous souhaitons donc demander à la Municipalité si elle entend présenter prochainement un nouveau préavis au Conseil communal afin que la Ville puisse continuer à exercer son droit de préemption dès janvier 2027. Cette question nous paraît directement liée au renvoi du présent postulat. Une fois qu'une parcelle stratégique est vendue, si la Municipalité n'a pas l'autorisation d'agir, l'occasion peut être définitivement perdue.

Pour les Vert·e·s, une politique du logement crédible n'implique donc pas seulement de fixer un objectif à long terme, elle implique aussi de conserver ou créer les outils permettant de s'en approcher concrètement. Dans un contexte où le Canton souligne lui-même l'importance de mobiliser les instruments à disposition des communes, nous estimons important qu'Yverdon-les-Bains puisse continuer à utiliser pleinement les siens. Nous soutiendrons donc le renvoi du postulat et nous invitons la Municipalité à préciser comment elle entend maintenir dès 2027 sa capacité d'intervention foncière. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Le groupe Solidarité & Écologie remercie la majorité de la commission pour son soutien pour que ce postulat de notre ex-collègue de Solidarité & Écologie, Onurhan KÜÇÜK, soit renvoyé à la Municipalité.

J'aimerais rappeler l'importance de ce postulat dans le contexte actuel d'augmentation de la précarité, alors qu'une récente étude a révélé que le nombre de travailleurs pauvres n'a pas été aussi élevé en Suisse depuis 2014, que nous nous trouvons à la veille d'une nouvelle hausse des primes d'assurance maladie, que la hausse des coûts de la vie, dont des loyers, pèse toujours davantage sur la population.

Les communes peuvent agir pour préserver un coût raisonnable des logements. Mme LEON a bien explicité en quoi le droit de préemption est un des moyens à disposition des communes et viser l'objectif de notre postulat d'un tiers de logements locatifs d'utilité publique d'ici à 2060 est possible puisque l'ont déjà fait d'autres villes en Suisse.

J'aimerais simplement rectifier un passage du rapport où il est déclaré que, je cite : « la délégation municipale a démenti l'affirmation péremptoire du postulant qui prétend que les personnes les moins aisées financièrement sont peu à peu chassées de la ville au gré des rénovations aboutissant à une augmentation des loyers. La Municipalité aurait démontré qu'elle mettait en place une politique du logement et une politique foncière pour empêcher un tel effet ». Mais, je pense qu'il n'y a pas vraiment matière à débat autour du phénomène objectivable de la gentrification qui est une tendance économique globale qui se retrouve aussi dans nos quartiers et en particulier au

centre-ville et qui ne relève pas de la volonté municipale.

La Municipalité peut en effet créer un cadre, et c'est ce que propose ce postulat, pour lutter contre cette tendance économique qui est le fruit de l'augmentation artificielle des loyers. Mais c'est un secret pour personne, je pense ici, que les loyers au centre-ville n'ont fait que grimper ces dernières années. Il y a 10 ans, un petit 2 pièces au centre-ville d'Yverdon s'élevait à CHF 950.- par mois. Aujourd'hui, il est CHF 400.- plus cher. Si les salaires grimpaient aussi, cette tendance ne serait pas affolante, mais non seulement ils n'augmentent pas, ils stagnent, et par ailleurs, tout le reste des charges augmente.

Donc aujourd'hui, on a besoin d'une action municipale pour encadrer le prix des loyers. C'est l'objectif de ce postulat et nous remercions encore la majorité de la commission pour son soutien.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Le groupe UDC soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Nous pensons en effet que la question du logement mérite effectivement une réflexion dans notre Ville. Aujourd'hui, il n'est pas toujours facile de trouver un logement adapté à sa situation et à ses moyens, que l'on soit une famille, un jeune qui commence dans la vie ou une personne âgée.

Mais pour nous, la réponse ne peut pas se résumer à opposer logement public et logement privé. Il faut surtout se demander comment nous pouvons avoir davantage de logements à Yverdon et une offre suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins de notre population. Parce que chaque logement supplémentaire compte. Cela signifie évidemment réfléchir à tout ceci. Nous devons également être attentifs à ne pas créer tellement de contraintes que les projets deviennent trop compliqués et trop coûteux à réaliser. Et maintenir des conditions qui permettent aux propriétaires et aux promoteurs de construire.

Au final, ce sont aussi les personnes que nous voulons aider qui risquent de ne plus pouvoir accéder aux logements dont elles ont besoin. Le renvoi à la Municipalité nous paraît donc intéressant, précisément parce qu'il permettra d'avoir une vision globale. Quels sont les besoins réels à Yverdon, quel type de logement manque, quels terrains peuvent être mobilisés et quels outils permettent réellement d'augmenter l'offre. Nous voulons donc des logements accessibles, mais nous voulons aussi que l'on puisse construire.

Le groupe UDC soutiendra donc le renvoi de ce postulat et attend de la Municipalité une réflexion pragmatique qui tienne compte à la fois des besoins de la population, des finances publiques et des réalités du secteur de la construction. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Pour commencer, je vais donner la position du groupe Yverdon Demain, ensuite la mienne, qui sont peut-être différentes, mais vous savez, Yverdon Demain est un mouvement et donc il peut y avoir des divergences.

Le logement préoccupe beaucoup d'Yverdonnoises et d'Yverdonnois et nous remercions le postulant d'avoir ouvert ce débat. Nous remercions aussi la délégation municipale pour une présentation claire qui a permis à la commission de travailler sur des bases solides. Ce rapport nous rassure sur plusieurs points. La Municipalité n'est pas restée inactive, elle a construit une politique foncière et s'est donné les moyens d'exercer son droit de préemption. La loi cantonale lui offre des outils concrets comme les quotas de logements d'utilité publique dans de nouveaux quartiers ou les bonus de construction.

Le rapport aussi a le mérite de rétablir les faits sur la vente du patrimoine communal. Surtout, le constat est lucide. On construit beaucoup de petits logements chers alors que les grands appartements et les loyers abordables se font rares. Aujourd'hui, les logements d'utilité publique représentent 4,4% du parc yverdonnois et les logements à loyers modérés à peine 1,9%. Il y a donc de la marge.

Nous avons toutefois une crainte et nous tenons à le dire franchement. Nous ne voulons pas des logements au rabais pensés pour les pauvres, ni de bâtiments où l'on logerait des personnes précaires, voire des travailleurs étrangers dans des conditions indignes. Un logement d'utilité publique doit d'abord être un logement digne.

En revanche, nous sommes ouverts aux nouvelles formes d'habitats, comme les tiny houses ou les yourtes. Elles diversifient l'offre et permettent à certains citoyens d'adopter un mode de vie différent, adapté à leurs besoins. Nous souhaitons que la Municipalité les intègre à sa réflexion. C'est dans cet esprit que notre groupe dans sa majorité soutient la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité. Je vous remercie.

Maintenant, je viens sur ma position personnelle. Alors, vous savez que je me suis battu notamment pour l'aide au logement, que je pense qu'il est le bon outil pour éviter notamment de créer des ghettos à pauvres et puis aussi pour éviter d'avoir donné tout pouvoir à la collectivité, enfin à l'État, à la Ville, comme ça s'est passé, comme on l'a vu par le passé, dans l'attribution de logements. Je pense personnellement que c'est un bien meilleur outil, donc je ne m'opposerai pas mais je m'abstiendrai là-dessus. Je pense que si on veut créer du logement, bon déjà c'est une pénurie de logement parce qu'on a voulu la libre circulation, on a une immigration qui va très vite et en même temps on crée un cadre restrictif pour la construction, pour les terres à bâtir. Donc voilà, on paye tous le prix de cette augmentation des loyers mais en quelque sorte on l'a voulu. On l'a voulu, on ne peut pas pleurer les effets des causes qu'on chérit. Et donc, ma foi, c'est comme ça, de ce point de vue-là.

Par contre, je pense qu'aujourd'hui, c'est plutôt qu'il faut laisser les entrepreneurs travailler, il faut essayer de mettre des terrains à bâtir. Et ça, c'est ce que je pense. Et surtout, si on veut aider les gens, je pense que la solution de l'aide au logement, elle est bien meilleure parce qu'on peut la moduler quand la situation de la vie des gens change. Ça évite de demander à des gens de déménager, comme on a vu et donc je suis beaucoup plus pour cette solution-là, c'est pour ça que je ne peux pas soutenir quelque chose qui demande plus d'utilité publique alors que pour moi ce n'est pas le bon outil. Merci.

M. le Syndic François ARMADA :

La Municipalité remercie la commission et sa rapportrice, Mme CAPT, pour la qualité de ses travaux. Elle remercie également le postulant d'avoir porté devant ce Conseil une question essentielle pour notre Ville, l'accès de toutes et tous à un logement adapté à leurs moyens.

La Municipalité ne s'opposera pas au renvoi de ce postulat. Elle partage les constats d'une commune en situation de pénurie de logements, dont le parc de logements est relativement équilibré mais fragile. Elle partage également l'objectif de préserver la mixité sociale et générationnelle, qui figurent parmi les cinq grands objectifs fixés pour l'avenir de notre Ville.

Comme l'a souhaité une forte majorité de la commission, le renvoi sera l'occasion de présenter à ce Conseil une politique foncière plus concrète, documentée et chiffrée. C'est donc dans cet esprit constructif mais exigeant sur les faits et sur la faisabilité que la Municipalité accueille le renvoi de ce postulat.

Pour répondre à la question du droit de préemption, nous reviendrons prochainement devant ce Conseil avec toute une série de mesures qui correspondent à des positions par rapport à un début de législature. Il y a toute une série d'éléments qui doivent être traités d'abord en Municipalité, mais qui reviendront prochainement et le droit de préemption en fait partie. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Mathias ORTEGA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/postulat

Le renvoi en Municipalité du PO25.12PO est accepté à une évidente majorité, quelques avis-

contraires et quelques abstentions.

18. POSTULAT N°PO26.13PO

POSTULAT DE MME VIVIANE DUTU INTITULÉ « POUR DES SENIORS MOINS SEUL·E·S ET MIEUX PROTÉGÉ·E·S FACE AUX FORTES CHALEURS »

Mme la Conseillère Viviane DUTU :

Le présent postulat porte sur deux importantes problématiques qui concernent les seniors, soit une part de plus en plus importante de la population, au vu de notre évolution démographique. Les deux sujets sont l'isolement auquel fait face une partie de cette tranche d'âge, ainsi que la vulnérabilité face aux épisodes de canicule. Je vais uniquement lire les conclusions de ce qui est proposé.

Les Vert·e·s yverdonnois·es invitent la Municipalité à étudier l'opportunité de créer :

1. Un registre communal des seniors isolés ou vulnérables tenu sur une base volontaire et dans le respect de la protection des données, permettant un contact régulier et une intervention rapide en cas d'alerte canicule ou de situation de détresse. Par exemple, la liste utilisée lors de l'été 2026 pour contacter les personnes de 80 ans et plus lors des canicules. C'est cette liste dont nous a parlé notamment le Municipal Christian WEILER lors du dernier Conseil. Cette liste pourrait être élargie aux seniors plus jeunes que 80 ans et également servir à d'autres problématiques que les fortes chaleurs.

2. Renforcer le réseau de visites de proximité dans une approche intergénérationnelle en impliquant par exemple bénévoles, services civils, écoles et associations de jeunesse pour maintenir un lien social régulier avec les seniors isolés, indépendamment des périodes de canicule.

3. Créer un plan communal canicule seniors, activé dès le déclenchement des alertes de Météo Suisse, prévoyant notamment l'organisation de sorties ou de transports accompagnés vers des lieux frais. La signalisation et une forte communication sur les îlots de fraîcheur présents en Ville, par exemple via la diffusion d'une carte, à l'exemple de ce qu'ont fait les villes de Lausanne et Renens, qui valorisent les îlots de fraîcheur, par exemple ceux qui sont identifiés dans la stratégie de végétalisation ainsi que d'éventuels lieux frais qui pourraient être créés ultérieurement, et une information renforcée et accessible aux seniors, par exemple via des affichages, la presse locale, voire des appels pour communiquer sur les gestes de prévention lors des fortes chaleurs car ceux-ci ne sont pas toujours très bien connus de la population, notamment de 50 ans et plus selon une étude suisse de 2023, donc c'est un point assez important.

4. Renforcer les efforts déjà entrepris par la Ville dans la végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur pour cibler les quartiers où résident de nombreux seniors. Cela permettrait de s'assurer que les personnes âgées bénéficient de ces actions dont elles ont particulièrement besoin.

5. Améliorer la coordination entre les services communaux, les CMS, Pro Senectute et les différentes associations yverdonnoises en lien avec le troisième âge.

6. Évaluer les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures, y compris les partenariats et subventions cantonales ou fédérales existantes en matière de santé publique et de politique du vieillissement.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité et les modalités des mesures décrites ci-dessus. Je vous remercie.

Discussion s/postulat

M. le Président Mathias ORTEGA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Demande de renvoi en commission

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

Le postulat examiné ce soir aborde sous un angle spécifique une réalité que ce Conseil connaît déjà bien, la vulnérabilité d'une partie de notre population face aux épisodes de forte chaleur. Ce texte arrive sur nos bancs alors que nous avons déjà envoyé en commission le postulat PO26.11PO qui porte sur la protection des personnes âgées vulnérables en situation de précarité face aux canicules.

Les deux objets partagent un constat commun. La canicule de l'été 2026 a mis en évidence les limites de nos dispositifs. Les deux textes demandent au fond la même chose, que la Ville évalue l'adéquation de ses dispositifs actuels et se dote d'une stratégie cohérente pour protéger les personnes fragiles lors des épisodes climatiques extrêmes.

C'est pourquoi, le PVL propose de renvoyer ce postulat à la même commission que le postulat PO26.11PO. Étudier ces deux objets ensemble, c'est permettre à la commission de se saisir de la thématique dans son ensemble, sans préjuger des travaux déjà engagés par la Ville. C'est aussi un gain d'efficience, une seule commission qui instruit l'ensemble du sujet plutôt que des travaux parallèles qui risqueraient de se recouper.

Je précise toutefois un point important. Pour éviter tout malentendu, cette demande de renvoi conjoint n'est en aucun cas une demande de fusion des deux objets qui appartiennent à leurs autrices. Et, je tiens à souligner que le PO26.13PO porte une dimension propre qui ne doit pas être diluée, c'est l'isolement social. Car l'isolement frappe au-delà des personnes âgées, il touche aussi celles et ceux qui vivent seuls, parfois en situation de précarité, dans des logements mal isolés thermiquement. C'est cette réalité singulière que le postulat entend mettre en lumière.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir suivre cette proposition. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Mme la Conseillère PLAGELLAT m'a ôté les mots de la bouche, je me contenterai donc juste d'une remarque, c'est que le groupe PLR s'est montré surpris du dépôt d'un second postulat sur le même thème à deux Conseils d'intervalle. On aurait pu imaginer par exemple de les fusionner tout de suite plutôt que de faire une thématique récurrente, certes importante, mais enfin quand même récurrente. Et, pour cette raison-là, le groupe PLR est d'avis qu'il faut renvoyer ce postulat à la même commission qui a d'ores et déjà été nommée. Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Viviane DUTU :

Je n'ai rien contre le renvoi de ce postulat à la même commission que le postulat évoqué. Je tiens juste à revenir sur cette question du fait que nos deux postulats porteraient sur le même thème. Je comprends la question. Après, je tiens quand même à préciser les différences. L'un des deux postulats parle de manière générale de toutes les personnes qui sont touchées les plus durement par la canicule et n'est donc pas spécifique aux seniors et l'autre postulat parle de deux dangers spécifiques liés au troisième âge, donc la solitude et la canicule et donc, n'est pas spécifique aux seniors.

Voilà, et pour ce qui a trait des choses qui sont à la fois du ressort, qui concernent à la fois la canicule et les seniors, les mesures proposées ne sont pas les mêmes, donc si on avait fusionné les deux textes, ça aurait peut-être fait déjà un texte très long avec plein de mesures qui serait un peu un gloubi-boulga de plein de choses différentes, donc je ne sais pas si ça aurait vraiment été une bonne chose, pour expliquer pourquoi on a procédé comme ça.

M. le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Comme très bien relevé dans le postulat, notre Commune dispose déjà d'actrices et d'acteurs sur ce terrain. Pro Senectute, COSY, Croix-Rouge, bénévoles, services sociaux, associations de quartier, CMS. Et des démarches sont déjà entreprises par la Ville.

Je ne vois pas la nécessité de renforcer encore plus, de coordonner ces différentes actions. La gauche a tendance à communaliser les actions bénévoles et à ainsi alourdir le travail des services de la Ville. Le nombre d'employés de l'administration augmente sans cesse alors que les revenus de la Ville ne suivent pas ce rythme. Une initiative sur le plan fédéral pour une croissance mesurée de l'administration est lancée et nous devrions nous en inspirer au niveau communal.

En résumé, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à refuser ce postulat.

M. le Conseiller Pascal BEYELER :

Je tiens d'abord à remercier les auteurs de ces postulats. La question de l'isolement de nos aînés et de leur vulnérabilité face aux vagues de chaleur est un sujet profondément humain qui mérite toute notre attention. Prendre soin de nos seniors durant les épisodes caniculaires est un devoir évident de solidarité.

Si je prends la parole ce soir, ce n'est évidemment pas pour remettre en question l'importance de protéger nos aînés. Ils et elles méritent toute notre attention. C'est plutôt pour élargir notre réflexion à l'ensemble de la collectivité. Aujourd'hui, le réchauffement climatique et la multiplication des canicules ne sont plus des événements d'exception. De la même manière que nous gérons le froid en hiver depuis toujours, en chauffant et en isolant les bâtiments pour l'ensemble de la population, les fortes chaleurs sont devenues une réalité structurelle contre laquelle nous devons tous nous protéger.

Les personnes âgées sont en première ligne, c'est indiscutable, mais le stress thermique touche l'ensemble de notre société. Nos écoles et nos structures d'accueil de l'enfance, nos hôpitaux, établissements de soins et lieux de consultation, nos travailleurs et travailleuses ainsi que chaque citoyen et citoyenne cherchant un refuge thermique au plus fort de l'été. Installer des systèmes de rafraîchissement ou aménager des espaces frais ne doit plus être vu comme une mesure d'urgence ciblée uniquement sur une tranche d'âge, mais comme une infrastructure de santé publique universelle.

En soutenant la prise en considération de ce postulat, j'invite la Municipalité, dans ses réflexions futures, à ne pas compartimenter ses besoins, rafraîchir nos lieux publics, nos infrastructures de soins, nos écoles et nos quartiers est une nécessité globale. Tout le monde y a droit, sans exception, pour que notre Ville reste viable pour l'ensemble de ses habitants, des plus jeunes aux plus âgés. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le groupe Yverdon Demain partage le constat de ce postulat. Nos aînés sont plus exposés aux fortes chaleurs. Ils souffrent aussi trop souvent de solitude. Personne ici ne le conteste. C'est justement parce que ce sujet est important qu'il mérite mieux qu'un renvoi direct à la Municipalité. Nous demandons son renvoi à l'examen d'une commission.

D'abord, le champ est trop étroit. Une canicule ne choisit pas ses victimes selon leur âge. Elle frappe aussi les nourrissons, les jeunes enfants, les malades chroniques, les habitants des logements mal isolés, celles et ceux qui travaillent dehors, sur nos chantiers et dans nos rues, sans oublier ceux qui sont enfermés dans des bâtiments minergiques qui sont des fours en été.

Protéger les seniors, oui. Oublier les autres, non. Face à la chaleur, une politique communale doit s'adresser à toute la population. Ensuite, ce texte mélange deux politiques. L'isolement est un combat toute l'année. La canicule est une urgence de quelques semaines. Les deux se croisent

mais n'appellent ni les mêmes outils ni les mêmes acteurs. Une commission permettra de clarifier le périmètre. Il y a aussi ce qui existe déjà. Le postulat le reconnaît lui-même. La Ville a contacté cet été les personnes de 80 ans et Pro Senectute. Le COSY, la Croix-Rouge et le CMS sont déjà sur le terrain. Avant de créer une nouvelle structure, il faut savoir précisément ce qui manque. Le texte ne le dit pas.

Vient ensuite la protection des données. Un registre communal de personnes vulnérables n'est pas qu'une simple liste. Qui aura accès ? Combien de temps les données seront-elles conservées ? Comment le consentement sera-t-il recueilli et retiré ? Ces questions se posent avant, pas après. Et puis les coûts. Le point 6 l'admet, rien n'est chiffré. Nous voulons savoir ce que nous votons.

Enfin, nous voulons ouvrir une piste concrète. La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie qui entrera en vigueur en janvier dispense d'autorisation cantonale les pompes à chaleur réversibles dans les bâtiments existants. Ces installations chauffent en hiver et rafraîchissent en été. La Commune peut étudier une aide ciblée pour les ménages les plus exposés. Elle peut aussi équiper ses propres bâtiments pour offrir des lieux rafraîchis ouverts à tous.

Yverdon Demain ne dit pas non à ce postulat. Nous disons : faisons-le bien et faisons-le pour tous. Des lieux rafraîchis pour tous, parce que la chaleur touche tout le monde. Face à la chaleur, personne ne doit être oublié. Je vous invite à soutenir le renvoi en commission et, comme il a été dit précédemment effectivement, autant que l'on réunisse tous les postulats en commission. Peut-être que d'ailleurs le mois prochain nous aurons un nouveau postulat pour protéger nos seniors avec des climatiseurs puisque tout le monde semble oublier ce détail. Merci.

Mme la Conseillère Mathilde NEVES :

Solidarité & Écologie soutient ce postulat. L'impact des changements climatiques sur la santé de la population, surtout celle des seniors, a été particulièrement important lors des canicules de cet été 2026. Les mesures de prévention sont plus que nécessaires au vu de l'augmentation et de l'aggravation de cette problématique dans les années à venir.

Je ne vais pas répéter un petit peu ce qui a été dit, c'est vrai qu'on a fait le même constat à propos de cibler particulièrement les seniors. Ce que je comprends, c'est que les objectifs, en fait, ils sont les mêmes au niveau des personnes vulnérables, surtout face aux canicules, mais les actions, elles sont effectivement différentes selon la population. L'isolement, on parle de mobilité, on parle aussi d'isolement social, donc c'est des critères qui doivent être pris en compte et qui sont bien mentionnés dans le postulat de Mme DUTU.

Donc, effectivement on est en faveur de peut-être rassembler ces deux postulats mais de bien prendre en compte en fait les actions qui sont ciblées plus particulièrement pour les seniors. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Vote s/renvoi en commission

M. le Président Mathias ORTEGA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO26.13PO est accepté à une évidente majorité, quelques avis-contraires et quelques abstentions.

19. INTERPELLATIONS, SIMPLES QUESTIONS ET VŒUX

19.1

Une interpellation de M. le Conseiller Pascal BEYELER (Pour un trafic fluide et apaisé : réévaluation du réglage des feux de circulations à Yverdon-les-Bains pour réduire les nuisances environnementales et sonores)

M. le Président Mathias ORTEGA :

M. le Conseiller BEYELER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre

règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. BEYELER vous avez la parole.

M. le Conseiller Pascal BEYELER :

Je ne vais pas faire tout le speech des bons jours. Une ville est un organisme vivant. Comme dans tout corps humain, le réseau routier est le système cardiovasculaire. Plus le sang circule de manière fluide et régulière, mieux l'organisme se porte. À l'inverse, que se passe-t-il lorsque l'on multiplie les caillots et les obstacles artificiels ? On crée de l'hypertension, on épuise le cœur et on asphyxie les organes. C'est précisément ce que subit Yverdon-les-Bains aujourd'hui.

Sous prétexte de modérer le trafic ou de décourager la voiture, on a créé un réseau routier inutilement saccadé, rythmé par des arrêts forcés et des goulots d'étranglement. Il y a là un paradoxe écologique et économique frappant. En voulant pénaliser l'automobile par idéologie, on produit exactement l'inverse de l'effet escompté. On crée de la pollution là où l'on prétend vouloir protéger l'environnement.

Afin d'appuyer ce constat sur la réalité du terrain, j'ai directement interrogé nos concitoyens sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, je les remercie en live. Merci. Le retour des Yverdonnois a été édifiant. Avenue de Grandson, les récents réaménagements et la synchronisation des feux provoquent des files de véhicules de plusieurs centaines de mètres aux heures de pointe. Carrefour du Midi et rue des Moulins, plusieurs minutes d'attente pour quelques secondes de feu vert, laissant parfois passer seulement quelques véhicules. Rue de Neuchâtel, la suppression des voies de présélection reporte les retenues jusqu'à des secteurs En Chamard. Même en pleine nuit, sur certains axes, les feux passent au rouge alors que les rues perpendiculaires sont désertes. Devant chez moi, c'est constaté en vrai.

Arrêter un véhicule d'une ou deux tonnes pour le contraindre à redémarrer quelques secondes plus tard, ce n'est pas de l'écologie. C'est faire fi des lois fondamentales de la physique et de l'inertie. Chaque relance de moteur génère un pic de consommation et d'émission de CO_2. Chaque freinage et chaque réaccélération augmente les particules fines issues des freins et des pneus. Chaque redémarrage accroît la pollution sonore ressentie par les riverains et j'en suis le premier servi.

Ce gaspillage forcé pèse directement sur le budget des ménages et des travailleurs. Plusieurs concitoyens évoquent également le risque de retarder les services de secours. Que l'on soit automobiliste, cycliste ou piéton, nous respirons tous le même air. La transition vers de nouvelles motorisations se fera, mais en attendant, la logique et le pragmatisme doivent primer. Fluidifier la circulation grâce à de véritables ondes vertes sur les axes principaux, c'est utiliser l'inertie des véhicules pour réduire immédiatement les émissions et préserver le porte-monnaie des usagers.

C'est pourquoi je dépose ce soir une interpellation afin de demander à la Municipalité :

1. Sur quels critères techniques et environnementaux s'appuie le paramétrage actuel des feux de circulation de nos axes majeurs ?

2. La Municipalité évalue-t-elle l'impact sanitaire et économique de ces arrêts et redémarrages répétés ?

3. Une réévaluation de la synchronisation des feux est-elle envisagée afin d'assurer une circulation plus fluide, continue et respectueuse des vitesses autorisées ?

Je vous remercie de votre écoute.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller BEYELER, je vous remercie de votre question qui permet d'apporter quelques éléments de réponse, d'aborder surtout la question du trafic urbain sous l'angle de la pollution

environnementale et sonore telle que vous l'avez mentionné.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la congestion du trafic est la conséquence, et non pas la programmation volontaire des carrefours à feu, mais bien liée à la hausse générale du trafic. En effet, sur les axes principaux qui ne sont pas directement affectés par une réorganisation du réseau, on constate une augmentation régulière de 1 à 2% par an du trafic journalier moyen depuis le début des mesures, il y a une vingtaine d'années déjà. Si ces chiffres peuvent paraître négligeables, au bout de 10 ans, cela représente plusieurs milliers de véhicules additionnels par jour qui mettent le réseau routier à rude épreuve, dont les carrefours.

Ainsi, ce sont aujourd'hui plus de 18'000 véhicules jour qui empruntent l'avenue des Bains et plus de 12'000 sur la rue des Remparts pour ne citer que ces deux axes. Ce volume supérieur de trafic complexifie la programmation des feux et demande d'opérer des choix pour adapter et optimiser le fonctionnement des carrefours. Si, historiquement les carrefours avaient un comportement prévisible, les modèles plus récents intègrent différents capteurs. Ces derniers permettent de connaître le trafic en approche en temps réel et de s'y adapter. La programmation des feux avec ces capteurs s'appuie sur des analyses poussées incluant des modèles de trafic pour simuler le fonctionnement des carrefours les plus complexes. Elle a pour objectif d'optimiser la capacité de ces derniers, tout en limitant les temps d'attente, y compris pour la mobilité douce et les transports publics, et en tenant compte aussi de l'espace qui est à disposition.

Certains tronçons permettent l'accumulation de véhicules et d'autres non. Il s'agit alors de maîtriser où se créent les files d'attente lorsque la capacité routière est atteinte. Cette capacité est mathématique. Lorsque la demande en trafic est supérieure, il n'existe pas d'autre option que d'opérer des choix pour déterminer les véhicules qui doivent attendre. La mise en place d'ondes vertes réduit en outre la capacité globale des carrefours puisqu'elle implique de coordonner le fonctionnement entre plusieurs intersections en ne tenant compte que d'un seul axe. La fluidification de l'axe principal se fait au détriment des véhicules provenant des autres branches. Elle ne permet pas la prise en compte des informations émises par les capteurs. Les temps d'attente au feu s'en retrouvent donc globalement augmentés.

Pour donner un exemple concret, les carrefours rue du Midi - rue des Moulins et rue du Midi - rue Roger-de-Guimps sont actuellement coordonnés selon ce modèle et ont des temps d'attente plutôt longs sur certains mouvements. Le déploiement du nouveau système de priorisation des bus aux carrefours suite à l'acceptation en juin dernier du préavis PR26.14PR permettra de mettre en place des optimisations de capacité de fonctionnement lorsque celles-ci seront possibles.

Ces changements n'iront pas forcément dans le sens d'une onde verte, pour les raisons évoquées précédemment, mais plutôt d'une meilleure adaptation au trafic réel. Les carrefours précités font partie des nœuds qui seront, du coup, optimisés. Le trafic urbain a effectivement un impact environnemental qui concerne l'ensemble de la population. Pour réduire significativement les émissions et la pollution sonore, il n'existe pas de programmation miracle des carrefours à feu. L'approche la plus efficiente est de privilégier la marche, le vélo et les transports publics pour n'utiliser la voiture que lorsque cela est nécessaire, d'éviter les heures de pointe, d'adapter sa vitesse à la situation et d'anticiper les arrêts afin de limiter l'usure des pièces et l'usage des freins. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président Mathias ORTEGA :

J'ouvre à présent la discussion.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie Mme la Municipale pour ses éclaircissements. Je comprends que les modèles sont un peu complexes. Avant qu'on dise que je ne connais rien, j'ai étudié à peu près le même genre de modèles en économie industrielle sur les modèles de files d'attente et d'organisation. C'est les mêmes modèles utilisés en circulation.

Je suis assez surpris, finalement, qu'on nous dise que les bouchons sont dus à plus de trafic, parce

que moi, je vois des bouchons. J'habite à côté de ce fameux carrefour Moulins - Midi, mais ce n'est pas le seul. Ce que je vois, c'est que même en pleine nuit, des fois il faut attendre plusieurs minutes, ils passent au vert sur des sites qui ne sont pas là et la plupart des gens se mettent à faire le tour par Roger-de-Guimps, ceux qui ont compris que c'était plus rapide, ce qui fait qu'on dévie du trafic sur des axes dans des zones 30, à cause de cette mauvaise organisation.

Et surtout, je me souviens de l'ancien système de feux, qui était des feux automatisés, et qui, eux, fonctionnaient beaucoup mieux. En tout cas, on n'avait plus cette impression d'onde verte, alors qu'aujourd'hui, on a une impression d'onde rouge. Alors, peut-être que ce n'est pas fait exprès, peut-être que ça sera mieux à l'avenir, ça, on espère, parce que pour l'instant, c'est surtout des bouchons qui sont créés par les feux, un peu partout dans la Ville. Et souvent, on voit que d'un coup, on voit sur une voie, tout est vert, ça passe au vert, alors que personne n'est là, personne n'est là, et tous les autres gens attendent. Il y a certaines phases qui laissent passer d'un coup seulement trois voitures et puis ça passe au rouge. Donc voilà, on dirait que les bouchons ont l'air organisés. Alors, je suis rassuré de savoir que ce n'est pas le cas, mais il va falloir faire quelque chose pour convaincre les Yverdonnois que ça l'est.

M. le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

J'entends beaucoup de paroles de Mme TUOSTO. Je lis aussi les journaux. Et, Mme TUOSTO déclare qu'il y a trop de places de parc à Yverdon. Et maintenant, elle vient de déclarer qu'il y a énormément de voitures qui entrent et qui sortent d'Yverdon. Où est le problème ?

M. le Conseiller Pascal BEYELER :

Merci, Mme la Municipale. Votre réponse ne m'a pas vraiment convenu, parce que même s'il y a un certain nombre de véhicules qui passent chaque année un peu plus, ce n'est pas une raison pour bloquer les carrefours ou faire en sorte que rouler en voiture en ville soit un calvaire. C'est un calvaire. Beaucoup de gens m'ont répondu à mon post Facebook. Donc, j'ai vraiment un assez large panel de gens qui ont un carrefour à signaler, à donner.

Notamment, je vais vous donner un exemple très, très concret. C'est devant chez moi, au croisement de la rue des Trois-Lacs et de la rue des Roseyres. J'étudiais le fonctionnement des feux la nuit, où il n'y a pas une voiture depuis 10 minutes. Une voiture arrive depuis le nord de la rue de l'avenue des Trois-Lacs. Normalement, les détecteurs détectent. C'est thermique, ce n'est pas juste une boucle magnétique. On détecte le véhicule et à la vitesse autorisée, c'est-à-dire en l'occurrence 50 km/h, la voiture, vu qu'il n'y a aucune circulation sur aucune des autres voies, devrait venir au vert au bon moment sans que ça ait besoin de faire ralentir, même ralentir simplement ce véhicule.

Donc, je pense que ce n'est pas le seul carrefour qui est dans cet état-là. Peut-être que c'est volontaire, peut-être pas. J'ai mon neveu qui travaille dans la signalisation routière à Lausanne. Il ne s'occupe pas d'Yverdon. Malheureusement, c'est une entreprise autrichienne qui s'en occupe. C'est dommage pour le travail en Suisse, mais enfin bref.

Donc, j'aimerais vraiment que la Commune prenne en considération ce genre de remarques et fasse un effort d'analyse pour que ces carrefours soient intelligemment réglés. C'est juste une question de réglage. Je ne demande pas un investissement exceptionnel, mais simplement qu'on puisse faire le nécessaire pour qu'on puisse circuler le plus fluidement possible et surtout sans émission de pollution inutile. Merci.

M. le Conseiller Antoine GIRALDI :

Écoutez, merci pour les sources Facebook. En fait, il y a des études scientifiques qui sont très claires. Si vous voulez fluidifier le trafic, il faut prendre le vélo, Monsieur. Ce sera plus sympa. Il y aura moins d'émissions de CO_2. La voiture, il faut la partager. Il faut prendre les transports publics. Et puis, il faut arrêter de faire croire aux gens que quand on n'arrête pas les moteurs, ça fluidifie le

trafic et puis ça baisse les émissions. C'est une fake news. Merci.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette interpellation ? Si ce n'est pas le cas, oui. Je me permets également un rappel de forme. Lorsque vous parlez de la délégation municipale, de ne pas simplement dire le nom de famille, de rappeler Mme la Municipale, par exemple. Merci. C'est une question de politesse.

Dépôt résolution

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je crois que nous sommes au début d'une nouvelle législature et puis que les Yverdonnois ont marqué à plusieurs reprises leur volonté de changement, notamment sur les questions de mobilité. Ils ont voté pour le parking souterrain et ils ont élu aussi une nouvelle majorité qui a donné un petit peu de gages sur les questions de mobilité. Donc, je pense que c'est peut-être l'occasion de passer une résolution ce soir, une résolution qui serait assez simple, mais qui enjoindrait, je peux vous la dicter : « La Municipalité prend les mesures nécessaires afin de fluidifier toutes les formes de mobilité à Yverdon et à favoriser les feux afin de restaurer le mécanisme de l'onde verte. » Merci.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Merci M. le Conseiller, je ne suis pas sûr qu'on ait eu le temps de noter votre résolution et normalement c'est le genre de choses qu'on envoie à l'avance et qui doit être, tout comme l'interpellation, être muni d'un certain nombre de signatures ou d'être soutenu par au moins 5 personnes. Je n'ai pas terminé M. le Conseiller, merci. Normalement l'usage veut qu'on le transmette en avance ou que vous nous le transmettiez en avance. Mme la Municipale Brenda TUOSTO, vous avez la parole.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je vais essayer de répondre juste à quelques questions, notamment M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez l'air d'avoir tout fait. Il y a plusieurs éléments qui ont été finalement pris en compte dans le calcul des différents carrefours à feu. Il faut savoir que chaque carrefour à feu est déterminé en fonction de l'heure de pointe, en fonction des charges de trafic et en fonction des types de modes de transport qui sont programmés. Il n'y a pas seulement les voitures, il y a aussi les vélos maintenant. Avec les vélos maintenant, on a la possibilité aussi à certains croisements de pouvoir aller plus rapidement. Il y a les piétons qui se plaignent également de temps d'attente trop longs sur certains carrefours. Je peux citer celui vers la piscine ou vers la rue du Midi où les piétons attendent très longtemps. Ils attendent des fois même un tour et demi avant de pouvoir traverser. Donc, je peux vous dire que pour le Service de la mobilité c'est très très compliqué de satisfaire tous les usagers.

Les choix qui ont été faits sur les différents carrefours sont effectivement perfectibles mais aujourd'hui ils permettent de faire une pesée des intérêts entre les charges de trafic qui sont sur les temps d'attente, sur les encolonnements, sur la sécurité aussi et sur la hiérarchie du réseau routier puisque c'est aussi un élément qui est important pour nous.

En revanche, comme je vous l'ai dit précédemment, il y a encore des éléments qu'on pourra améliorer plus tard, notamment grâce au préavis en lien avec la priorisation des transports publics. Ce sont des éléments qui nous permettront ponctuellement d'améliorer le système. Je sens quand même qu'il y a un besoin de comprendre certains fonctionnements du carrefour à feu, effectivement, parce que c'est très technique et peut-être qu'une communication plus spécifique sur ces points-là pourra être nécessaire et faite par la Ville.

Et puis, je rappelle effectivement qu'il ne s'agit pas d'une décision de moi à titre personnel, mais qu'il s'agit de positions et de stratégies de mobilité faites au nom de la Municipalité et non à titre personnel.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, vous avez parlé d'usage, mais en fait c'est plus pratique effectivement mais le règlement n'empêche pas du tout de poser des résolutions, on l'a déjà très souvent eu fait et c'est parfaitement possible tant par le règlement que les lois cantonales, on peut poser une résolution directement et ça se fait souvent, ça se fait y compris au Conseil. C'est surtout aussi pour permettre en fait à ce Conseil communal de s'exprimer et puis d'apporter son soutien ou pas à une volonté finalement de fluidifier la situation de la mobilité pour tous ces usagers.

Évidemment que les piétons sont là aussi, mais je vois des piétons fantômes sur plein de ces carrefours, ça passe au vert en pleine nuit quand il n'y a personne. Je ne pense pas qu'on arrange, c'est le cas sur plusieurs carrefours, je ne pense pas qu'on n'arrange aucun piéton quand le feu passe au vert, quand il n'y a personne, à moins que des gens invisibles existent à Yverdon. Alors du coup, le recensement n'est peut-être pas le bon. Mais voilà, donc c'est toutes ces choses-là qu'il faut remettre sur la table.

Et, peut-être convaincre aussi les Yverdonnois qu'on les a écoutés et puis qu'on est prêts à avoir une vision un peu moins dogmatique qu'elle n'a été par le passé. Parce que je me rappelle quand même d'avoir entendu le chef de la mobilité nous expliquer que le problème à Yverdon, c'est qu'il y a des gens qui prennent leur voiture alors qu'ils auraient d'autres choix. Enfin, voilà, ce n'est pas un problème, ça s'appelle la liberté. Et, quand on voit que la liberté, c'est un problème, c'est déjà qu'on a quand même une inclinaison idéologique contre la voiture assez forte. Et, aujourd'hui, cette Municipalité, elle représente tous les Yverdonnois et cette nouvelle Municipalité, ce Conseil communal, il faut juste lui donner la parole, le moyen de s'exprimer ou d'appuyer peut-être une nouvelle orientation et de convaincre les citoyens d'Yverdon qu'on va les écouter sur cette question-là. Merci.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Je ne peux malheureusement pas vous répondre sur la présence de piétons invisibles. Par contre, sur la résolution, c'est effectivement possible. Du coup, si vous pouvez nous la dicter pour qu'on puisse l'afficher ou que vous veniez directement au pupitre pour la redonner.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Pour répondre à mon préopinant, je souhaiterais aussi relever que la liberté appartient aussi à d'autres et qu'on a aussi la liberté de respirer un air un peu moins pollué, si c'est possible. Et puis, souvenons-nous toujours qu'on n'est pas dans un bouchon, mais qu'on est le bouchon.

Discussion s/résolution

M. le Président Mathias ORTEGA :

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La résolution est acceptée par 34 oui, 28 non et 15 abstentions.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

19.2

Une interpellation de M. le Conseiller Taulant BRUTI (Consommation de gaz hilarant chez les jeunes : quelle est la situation à Yverdon-les-Bains ?)

M. le Président Mathias ORTEGA :

M. le Conseiller BRUTI, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de

5 signatures. Les conditions étant remplies, M. BRUTI vous avez la parole.

M. le Conseiller Taulant BRUTI :

Le protoxyde d'azote, plus connu sous le nom de gaz hilarant, est de plus en plus utilisé à des fins récréatives, notamment par des jeunes. Son accès facile et son image de produit sans danger peuvent contribuer à banaliser sa consommation. Pourtant, les risques ne sont pas anodins. Une consommation répétée peut notamment provoquer des atteintes neurologiques, tandis qu'une consommation ponctuelle peut également entraîner des malaises, des pertes de connaissance ou des accidents.

En tant qu'éducateur social, c'est surtout la banalisation de cette pratique qui m'interpelle. Dans l'espace public, les cartouches et les bonbonnes abandonnées peuvent être également un signal visible de cette consommation. Je ne souhaite pas partir du principe que le phénomène est important à Yverdon. Justement, l'objectif de cette interpellation est de savoir ce qu'il en est réellement sur le terrain et si nos services constatent une évolution.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité.

1. La Police Nord vaudois et les services de la voirie constatent-ils une augmentation de la présence de cartouches ou de bonbonnes de protoxyde d'azote dans l'espace public yverdonnois ?

2. La Municipalité dispose-t-elle de données ou de remontées concernant la consommation de protoxyde d'azote chez les jeunes à Yverdon ?

3. Les établissements scolaires, les travailleurs sociaux de proximité ou les acteurs de santé ont-ils signalé une augmentation de situations liées à cette consommation ?

4. Quelles mesures de prévention, de sensibilisation existent-elles actuellement auprès des jeunes et sont-elles amenées à évoluer ?

5. Enfin, quelles possibilités la Municipalité a-t-elle au niveau communal pour agir sur l'accès à ce produit, notamment concernant sa vente aux mineurs ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses apportées.

M. le Municipal Julien WICKI :

M. le Conseiller, je vous remercie pour votre interpellation sur un sujet important. Je vais me permettre de répondre au nom des différents services de la Ville, non seulement comme Municipal de la jeunesse et de la cohésion sociale, mais aussi comme suppléant au Municipal de la sécurité publique, également grâce aux informations transmises par le Service infrastructure. Je vais répondre peut-être en trois temps. D'abord pour revenir sur l'évolution de la situation qui est au cœur de plusieurs de vos questions, puis sur les éléments de prévention, puis éventuellement sur une éventuelle interdiction des points de vente de protoxyde d'azote.

Pour vous dire que concernant d'abord l'évolution de la situation, le phénomène a commencé à être constaté en 2025 avec la présence de bonbonnes vides dans certains parcs ainsi que dans différentes poubelles de la Ville. En 2026, ces constatations se sont poursuivies, principalement durant le printemps et l'été. Toutefois, les observations de la Police Nord vaudois et les renseignements pris auprès des espaces verts et du Service infrastructure, aucune augmentation flagrante de la présence de ces bonbonnes dans l'espace public n'a été constatée.

Vu que le phénomène est actuellement contenu, il ne fait pas l'objet d'un monitoring particulièrement serré de la part des différents acteurs. On n'a pas de chiffres particuliers à vous communiquer sur le sujet, à part tout de même un qui est assez révélateur. La PNV a enregistré quatre appels concernant la présence de bonbonnes sur différents sites depuis le début de l'année 2026, qui est un nombre qui reste relativement mesuré par rapport à d'autres appels sur d'autres

dégradations dans l'espace public.

Du côté des travailleurs et des travailleuses sociales de proximité du secteur jeunesse, ce sont sans doute les professionnels qui sont le plus en contact quotidiennement avec la jeunesse yverdonnoise. Ils et elles font le même constat que la PNV et que les services de la voirie. La consommation de protoxyde d'azote n'est heureusement pas en augmentation dans notre Ville. Elle aurait même diminué dans l'espace public et se limiterait de plus en plus aux espaces festifs privés.

Vous posez ensuite ces différentes questions sur les mesures de prévention. À la suite de plusieurs signalements alarmants, notamment à Lausanne et à Vevey, les différentes villes du Canton ont porté auprès du Canton cette problématique-là, et le Canton de Vaud a créé, dans le cadre de sa plateforme Drogue, Santé et Sécurité, pilotée par la Direction générale de la santé, un groupe de travail consacré à la prévention du mésusage du protoxyde d'azote. Ce groupe de travail a notamment pour objectif de dresser un état des lieux de la situation dans le Canton de Vaud, d'identifier dans la mesure du possible les populations concernées et les contextes de consommation, de construire des pistes d'action concrètes et adaptées, ainsi que de définir les ressources et les partenaires à mobiliser. Ce groupe de travail est actuellement au travail et devrait livrer ses conclusions très prochainement.

Pendant ce temps, sur le terrain, les travailleurs et travailleuses sociales du JECOS font un travail spécifique auprès de chaque jeune qui serait tenté ou qui aurait consommé du protoxyde d'azote. Vous posez ensuite la question d'éventuelles interdictions sur le périmètre communal. Ça semble une interdiction locale difficile à obtenir. Par contre, évidemment, la Municipalité s'associe aux démarches qui sont actuellement effectuées au niveau cantonal ainsi qu'au niveau fédéral pour obtenir des interdictions qui seraient bien plus efficaces de ce produit et notamment de sa vente à des mineurs.

Et à cet égard, la Municipalité ne peut que soutenir la motion qui a été déposée à cette fin au Grand Conseil vaudois, ainsi que différentes interventions au Parlement que le Conseil fédéral a promis d'étudier avec célérité.

J'aimerais terminer cette intervention par un message très clair destiné aux jeunes qui pourraient nous regarder, ou de manière plus réaliste, à leurs parents. Comme vous l'avez rappelé, M. le Conseiller, le protoxyde d'azote, eh bien, c'est une belle cochonnerie. Le faussement nommé gaz hilarant peut provoquer des œdèmes pulmonaires, des troubles du rythme cardiaque, des lésions cérébrales, voire des arrêts cardiaques. C'est donc un produit dangereux qui ne doit être consommé en aucun cas. Évidemment que, heureusement, même si le phénomène touche relativement peu les jeunes yverdonnois, c'est un produit qu'il faut absolument proscrire et éloigner de toute consommation, que ce soit en terrain festif ou autre.

On espère donc que ce phénomène restera contenu. On garde en tout cas toutes nos antennes ouvertes, que ce soit du côté des travailleurs sociaux du JECOS, du côté de la PNV et du côté de la voirie. Et on ne manquera pas de réagir immédiatement si on devait constater une augmentation de ce phénomène. Je vous remercie.

M. le Conseiller Taulant BRUTI :

Je voulais remercier le Municipal Julien WICKI pour ses réponses apportées.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

19.3 **Une interpellation de Mme la Conseillère Sophie Pistoia-Grosset (Soutenir aussi les familles qui travaillent : les aides communales sont-elles suffisamment accessibles et connues ?)**

M. le Président Mathias ORTEGA :

Mme la Conseillère PISTOIA-GROSSET, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article

73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme PISTOIA-GROSSET vous avez la parole.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

À Yverdon-les-Bains, de nombreuses familles travaillent, payent leurs impôts et assument chaque mois des charges importantes : logement, assurance, garde des enfants, transport, repas scolaires et j'en passe. Pour certaines familles en situation financière difficile, différents dispositifs d'aide existent et peuvent être mobilisés. En revanche, les familles qui travaillent et disposent de revenus dépassant les seuils donnant accès à l'aide sociale ou au RI peuvent parfois se retrouver dans une situation intermédiaire. Elles assument pleinement leurs charges et leurs impôts, mais ne savent pas forcément à quelles aides, réductions ou prestations communales elles pourraient avoir droit.

Il ne s'agit pas d'opposer les familles entre elles ni de remettre en question les aides destinées aux personnes qui en ont besoin. Il s'agit de s'assurer que les familles qui travaillent et contribuent, elles aussi, au financement de la collectivité bénéficient d'une information claire, accessible et transparente sur le soutien auquel elles peuvent prétendre.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles aides, réductions ou prestations communales sont actuellement accessibles aux familles yverdonnoises qui travaillent et payent leurs impôts mais dont les revenus ne donnent pas accès à l'aide sociale ?

2. Ces aides sont-elles regroupées sur une page ou un document permettant à une famille de connaître facilement ses droits ? Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle prévu de mettre en place un simulateur permettant par exemple à chaque famille de connaître simplement les aides et réductions auxquelles elle pourrait prétendre en fonction de sa situation ?

3. Comment la Ville informe-t-elle actuellement les familles de l'existence de ces prestations ?

4. Combien de familles bénéficient actuellement de ces aides et quel est leur coût annuel pour la collectivité ?

5. Et pour finir, existe-t-il des aides ou réductions auxquelles certaines familles pourraient avoir droit mais qui sont peu demandées, faute d'information ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Julien WICKI :

Mme la Conseillère communale, je vous remercie pour votre interpellation qui porte sur un sujet extrêmement important que sont notamment le non-recours aux prestations sociales. Le non-recours aux prestations sociales a déjà occupé ce Conseil à plusieurs reprises. Il a notamment fait l'objet d'un postulat déposé par un jeune et brillant Conseiller communal qui a malheureusement depuis quitté ce Conseil, appelé à d'autres fonctions. J'aimerais mentionner aussi une récente interpellation du Conseiller communal Abdel SAIAH qui portait aussi sur cette question du non-recours.

Vous posez là toute une série de questions tout à fait légitimes qui nécessitent un tout petit peu de recherche puisqu'elles impliquent des chiffres qui sont à la fois en possession du Service jeunesse et cohésion sociale mais aussi en possession de l'Agence régionale d'action sociale, qui est un partenaire important pour ces enjeux-là et qui notamment a développé un programme que vous connaissez sûrement, qui est le programme Oasis, qui permet de répondre aux différentes questions que vous posez.

Étant donné qu'on a reçu vos questions hier soir, évidemment les services n'ont pas eu le temps

de travailler sereinement sur ces différentes questions et je me propose de vous répondre lors du prochain Conseil avec tous les chiffres que vous demandez et avec la précision que réclame ce sujet important. Je vous remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

19.4

Une question de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ (La Municipalité entend-elle s'inspirer du concept de la « ville éponge » pour élaborer sa politique climatique ?)

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Les épisodes de forte chaleur et de canicule se sont multipliés. Face à ce phénomène, le concept de ville éponge propose de repenser l'aménagement urbain pour que la ville puisse davantage absorber, retenir et infiltrer l'eau pendant les périodes de pluie, notamment grâce à des sols perméables, à la végétation et aux arbres, afin de garantir un approvisionnement en eau pendant les périodes de canicule, ainsi que rafraîchir l'atmosphère par l'évaporation de l'eau stockée et la présence accrue de végétation.

La Municipalité entend-elle faire de la transformation d'Yverdon en ville éponge un objectif à part entière de sa politique climatique ? Et quels quartiers, rues ou espaces publics pourraient être concernés en priorité ? Avec quels objectifs de désimperméabilisation, de végétalisation et de gestion des eaux pluviales ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Mme la Conseillère communale, nous vous proposons de répondre plutôt à un prochain Conseil étant donné l'implication de différents services sur cette question mais aussi le besoin de recul et d'évaluation de toutes les conséquences en lien avec la période caniculaire, nous pensons venir plus tard avec un bilan complet sur cette question-là.

20. DIVERS

M. le Président Mathias ORTEGA :

Nous passons à présent au point 20 « Divers » et j'ouvre la parole sur ce point.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Clôture

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 novembre 2026 à 20h00.

Il est 23h, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Mathias ORTEGA	Laure FAVRE
Président	Secrétaire adjointe